

Message du Président du Conseil de Fondation	2
Message du Directeur général	3
Gouvernance	4
Ressources humaines	10
Carte des parkings sous gestion	12
Activité en chiffres	14
Evolution 2016-2025	28
Développement commercial	30
Développement durable	34
Projets	38
Focus	40
P+R – Une vision à long terme pour la mobilité genevoise	
• Cohérence dans l'évolution des solutions	
• 200 places P+R au parking des Nations	
• Projets de construction en cours	
Vélostations – Promouvoir une mobilité active	43
• 24H de stationnement gratuites et nouveaux tarifs uniformisés dans les vélostations genevoises	
• Développement de velocity en Suisse	
• Organisation d'un événement en partenariat avec le Forum vélostations Suisse	
• Construction d'une nouvelle vélostation aux Tuileries	
Infrastructures – Améliorer le confort et la sécurité des usagers	47
Extension et regroupement des sites de travail – Préparer l'avenir	49
Etats financiers consolidés au 31 décembre 2025	52
Rapport de l'organe de révision	85



du Président du Conseil de Fondation

La Fondation des Parkings a le plaisir de vous présenter son rapport de gestion 2025. À sa lecture, vous constaterez que les résultats financiers sont conformes aux objectifs fixés.

La Fondation aura mis plus de vingt ans pour constituer une trésorerie lui permettant de répondre aux demandes de construction d'ouvrages, tout en assurant les investissements nécessaires au maintien de prestations de haute qualité.

En 2025, conformément à la feuille de route du plan d'action du stationnement 2024-2028, la Fondation a développé la première offre P+R à l'extérieur du canton, en France voisine. Grâce à des partenariats avec des communes et des propriétaires privés situés aux abords des axes de transports publics, nous proposons désormais une offre combinée incitative très en amont des centres urbains. Notons également l'ouverture de 200 places P+R au parking des Nations, renforçant l'offre dans cette partie du canton.

Par ailleurs, la Fondation débutera la construction d'un nouveau parking en élévation de 670 places au Grand-Saconnex au premier trimestre 2026. Ce projet facilitera le transfert modal vers le futur tram des Nations et accueillera une gare pour les bus et cars de grandes lignes. Ces derniers n'ayant plus à transiter par le centre-ville,

la place Dorcière sera libérée de ce trafic au profit des bus de proximité et du tourisme. Ce nouvel ouvrage devrait être inauguré d'ici fin 2028.

Les travaux préparatoires pour la construction du nouveau P+R de Trèfle-Blanc, situé sous la patinoire du même nom, ont été effectués dans les délais et les travaux de construction de cet ouvrage de plus de 900 places devraient pouvoir démarrer au printemps 2026. Cet ouvrage représente l'investissement le plus important que la Fondation des Parkings ait jamais effectué depuis sa création, en 1969.

Enfin, pour faire face à son développement croissant, la Fondation a restructuré ses locaux sur le site de Lancy Pont-Rouge en y regroupant l'ensemble des services administratifs et opérationnels. Les agents du stationnement quitteront leurs trois sites actuels pour rejoindre ce périmètre en 2026. Le centre de contrôle ainsi que les techniciens de maintenance conservent toutefois leurs locaux à Saint-Antoine afin de garantir une proximité optimale avec l'ensemble des ouvrages sous gestion.

Je remercie tous les partenaires institutionnels – Etat et Communes – pour leur confiance envers la Fondation des Parkings. J'adresse également mes remerciements aux membres du Conseil de Fondation, dont le soutien est indispensable au bon fonctionnement de notre institution. Je tiens enfin à féliciter la direction et l'ensemble des collaborateurs qui font preuve, au quotidien, d'un dynamisme et d'une motivation sans faille.

Antoine de Raemy

du Directeur général



Ce rapport d'activité 2025 complet et détaillé démontre l'engagement de la Fondation des Parkings à informer le public de manière transparente. Il s'enrichit à chaque édition de nouvelles données et graphiques montrant l'évolution du stationnement dans notre canton.

Cet exercice 2025 a été marqué par la finalisation de notre nouvelle charte signalétique, travail intense et complexe réalisé sur plusieurs années. La charte a été déployée dans les parkings Butini, Gazomètres et gare de Chêne-Bourg. Elle sera appliquée progressivement dans l'ensemble des parkings de la Fondation, améliorant ainsi l'expérience client, le confort et l'orientation dans nos ouvrages.

Nous avons harmonisé les tarifs du stationnement dans toutes les vélostations du canton, avec une offre très avantageuse et la gratuité du stationnement à la journée. L'abonnement annuel coûte désormais 60 francs pour un vélo. Cette politique tarifaire attractive, associée à une campagne de communication efficace, a attiré de nombreux nouveaux clients et augmenté notablement la fréquentation des vélostations, en particulier pour le stationnement de courte durée.

La rencontre annuelle du Forum vélostations Suisse, association regroupant l'ensemble des acteurs du stationnement vélo, a eu lieu à Genève, renforçant ainsi l'image de notre canton comme exemple d'innovation et de dynamisme pour la mobilité active.

Le projet de transformation du parking Cornavin a beaucoup avancé et des accords ont été trouvés avec l'ensemble des parties concernées, ouvrant la voie à la réalisation prochaine des travaux.

La Fondation des Parkings a poursuivi son développement et renforcé ses équipes pour se préparer à la construction ainsi qu'à la gestion de nouveaux ouvrages.

Nous avons également renforcé nos échanges avec les communes genevoises pour mieux les accompagner dans leurs projets d'amélioration de la gestion du stationnement.

Damien Zuber

GOUVERNANCE

La gouvernance de la Fondation des Parkings est assurée par le Conseil de Fondation, le Bureau du Conseil et la Direction.

Le Conseil de Fondation*

Les membres sont désignés par le Conseil d'Etat (CE), le Conseil administratif de la Ville de Genève (VG), l'Association des communes genevoises (ACG) ainsi que chaque parti représenté au Grand Conseil (GC).

Président

Antoine de Raemy (CE)

Vice-président

Claude Miffon (CE)

Membres

Caroline Aeschimann (CE)

Guyllaine Antille (CE)

Marine Aymon (VG)

Jean Berthet (GC), Parti Socialiste

Martine Casutt-Etter (GC), Le Centre

Christian Flury (GC), Mouvement Citoyens Genevois

Karine Hermenier Castro (GC), Union Démocratique du Centre

Adrian Houriet (CE)

Philippe Krebs (VG)

Magali Mugnier (CE)

Maxime Provini (GC), Parti Libéral-Radical

Isabelle Rasmussen (ACG)

Dominique Tinguely (GC), Les Vert.e.s

Michèle Sonzogni (GC), Libertés et Justice Sociale

Le Conseil de Fondation s'est réuni à cinq reprises en 2025.

*Composition jusqu'au 31 janvier 2029

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de :

Antoine de Raemy

Claude Miffon

Martine Casutt-Etter

Isabelle Rasmussen

Dominique Tinguely

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu huit séances en 2025.

L'organe de révision

Dans sa séance du 3 mars 2025, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a reconduit le mandat à la société Deloitte SA en tant que contrôleur aux comptes pour l'exercice 2025.

La Direction

Damien Zuber, Directeur général

Jeanne Baur, Directrice Exploitation

Stéphane Bertossa, Directeur Administration & Finances

Laurent Drème, Directeur Travaux & Planification

Gilles Marcoz, Directeur Systèmes d'Information

Gaëtan Mascali, Directeur Service du Stationnement



De g. à d.: Gaëtan Mascali, Jeanne Baur, Laurent Drème, Damien Zuber, Stéphane Bertossa, Gilles Marcoz

Domaines d'activité

Travaux & Planification

- Planification stratégique d'ouvrages
- Etudes préliminaires et préparation des dossiers projets
- Procédures d'autorisations de construire
- Préparation des projets de loi pour le financement des constructions
- Construction de parkings
- Procédures et suivi des travaux d'entretien lourd
- Conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction, l'aménagement et l'équipement des parkings

Exploitation

- Conseil et accompagnement
- Centre de contrôle – vidéosurveillance 24h/24, 7j/7
- Maintenance technique (bâtiments, systèmes de péage, horodateurs)
- Interventions et rondes sur sites
- Contrôle du stationnement sur domaine privé
- Patrouilles de sécurité
- Nettoyage et contrôle qualité
- Spécifications, tests, mise en œuvre et maintenance de solutions d'accès et de paiement du stationnement
- Systèmes de paiement et d'accès aux vélostations : velocity.ch

Service du Stationnement

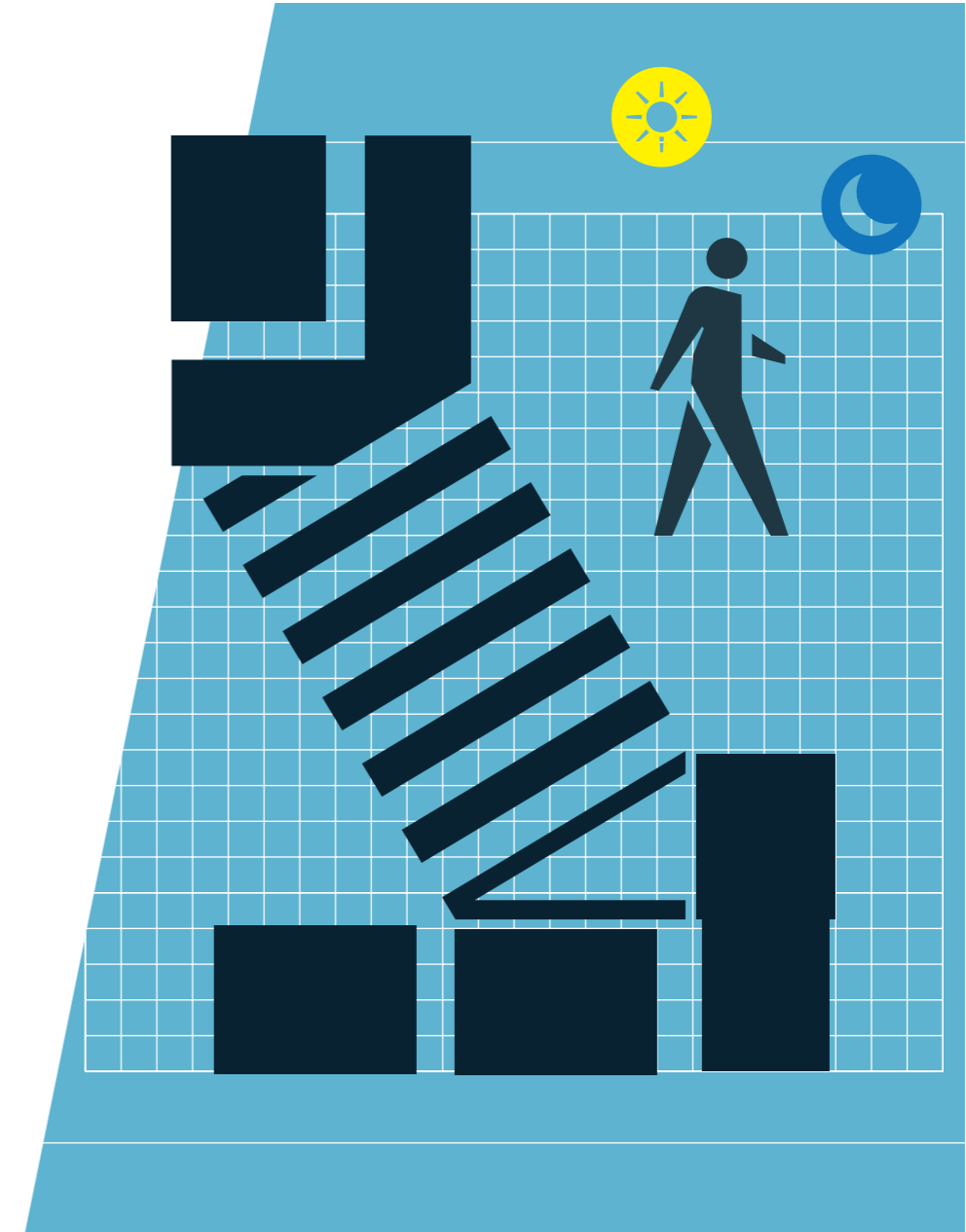
- Contrôle du stationnement sur le domaine public :
 - Ville de Genève
 - Ville de Carouge
 - Commune de Satigny

Administration & Finances

- Planification financière et gestion comptable
- Contrôle de gestion
- Gestion administrative et financière de mandats tiers
- Gestion des abonnés
- Gestion des macarons annuels Habitants et Professionnels
- Gestion des macarons multizones journaliers

Systèmes d'Information

- Définition de la stratégie en matière de systèmes d'information
- Mise en œuvre et maintenance des moyens informatiques
- Implémentation de nouveaux services numériques à destination des clients et partenaires
- Support de la méthode et des outils de gestion de projets



l'architecte, le graphiste et la signalétique

L'architecte conçoit l'environnement dans lequel la signalétique prendra vie.

Le graphiste crée un univers visuel unique, où chaque signal devient un repère esthétique et fonctionnel.



RESSOURCES HUMAINES

Evolution des effectifs

Département	2025	2024	2023	2022
Direction générale	15	12	11	11
Travaux & Planification	8	6	5	6
Exploitation	61	56	55	51
Service du stationnement	75	81	76	83
Administration & Finances	28	27	24	25
Systèmes d'Information	20	17	16	15
Apprentis	7	6	6	6
Total au 31 décembre	214	205	193	197
Effectif Hommes	120	120	116	119
Effectif Femmes	94	85	77	78

La Fondation des Parkings (FP) a de nouveau reçu le label «1+ pour tous» pour l'année 2025. Ce label distingue les entreprises qui recrutent, à compétences égales, des personnes au chômage ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève.

La FP est activement engagée dans la formation d'apprentis dans plusieurs domaines :

- employé de commerce ;
- agent relation client ;
- informaticien exploitation et infrastructure ;
- médiaticien.

Elle offre à ses apprenants une formation et un suivi de qualité, afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral ou leur maturité professionnelle intégrée ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle.



Gestion de la santé au travail et formation

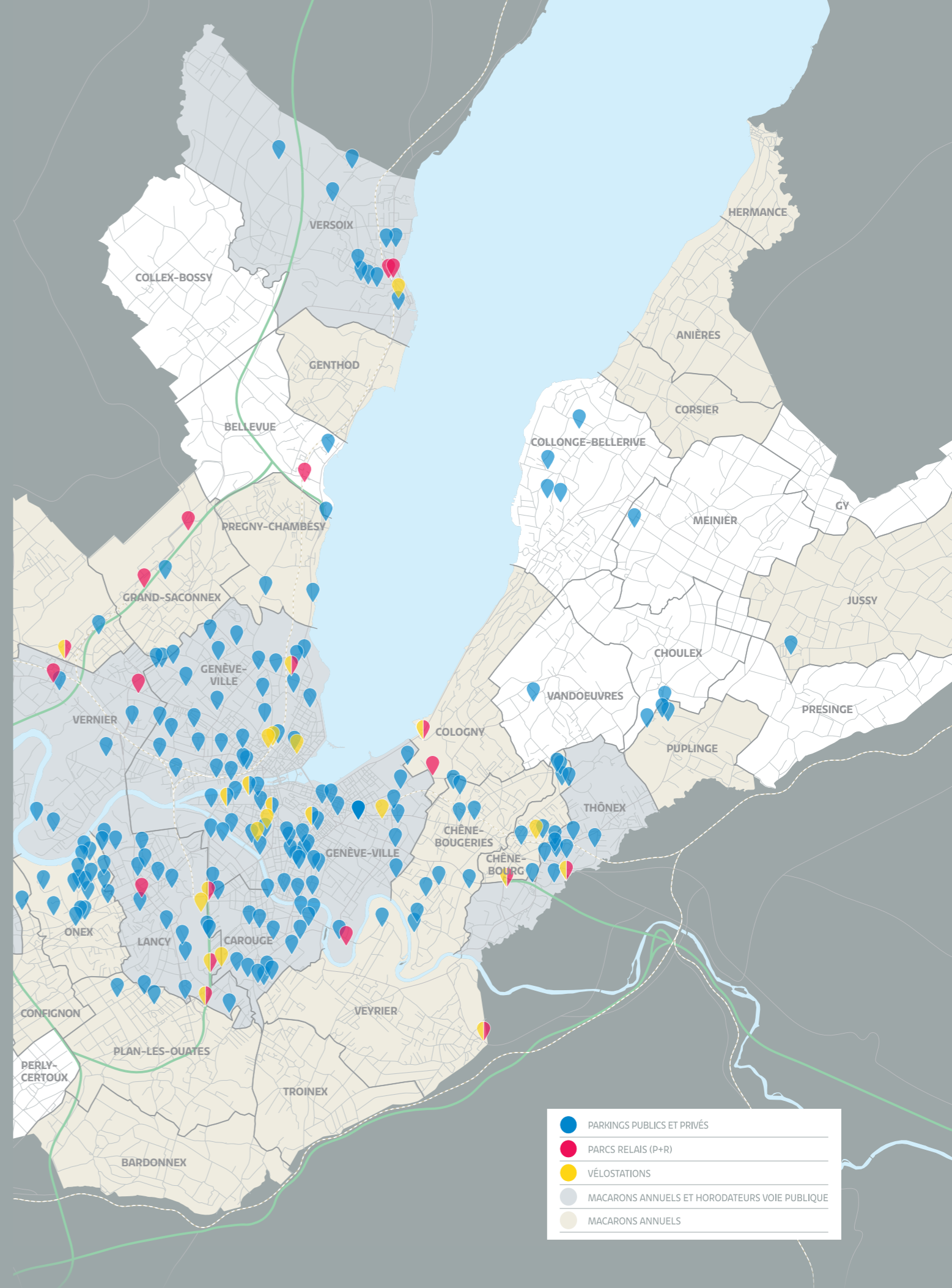
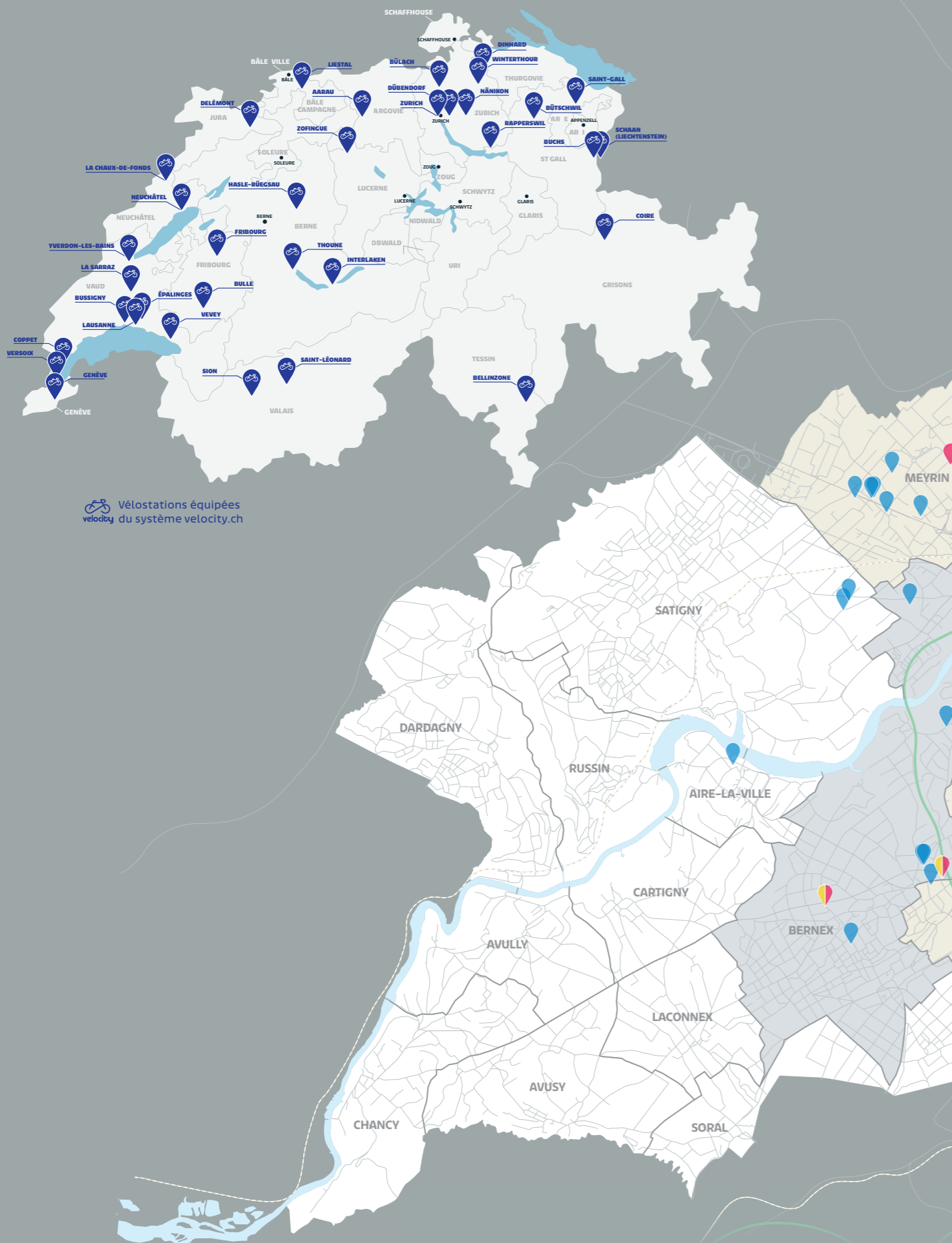
Au cours de l'année 2025, le service des Ressources humaines a été fortement mobilisé afin d'accompagner et de soutenir la croissance des activités de la Fondation des Parkings (FP), dans un contexte d'évolution organisationnelle et d'adaptation aux enjeux opérationnels et stratégiques. A cette fin, le service RH a assuré un rôle clé d'appui à la ligne hiérarchique, en accompagnant 32 engagements.

Les actions menées en 2025 ont permis de consolider durablement l'organisation, tout en plaçant l'humain au cœur des transformations et en préparant la FP à relever les défis futurs.

Ces recrutements s'inscrivent dans le cadre de la restructuration de certaines activités, l'optimisation des processus internes, le remplacement des collaborateurs ayant quitté l'entreprise et le renforcement des équipes existantes. Ils rendent possibles le déploiement des missions de la FP, l'amélioration de la continuité et de la qualité du service rendu, ainsi que le développement des compétences indispensables à la réalisation des projets en cours et à venir.



CARTES DES PRESTATIONS DE STATIONNEMENT



- PARKINGS PUBLICS ET PRIVÉS
- PARCS RELAIS (P+R)
- VÉLOSTATIONS
- MACARONS ANNUELS ET HORODATEURS VOIE PUBLIQUE
- MACARONS ANNUELS

ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Parcs relais

P+R	Voitures*	Voitures électriques**	Voitures autopartage**	Motos***	Motos électriques	Vélos
P+R Bachet-Praille	195			16		63
P+R Bernex	259	3	1	26		62
P+R Bout-du-Monde	120					
P+R Etoile	561	21	6	64		52
P+R Frontenex	26					
P+R Genève-Plage	893	18	2	22		178
P+R Moillesulaz	370	12	1	20		39
P+R Les Mouilles	103		8			
P+R Pré-Bois	79					14
P+R Sécheron	430	18		44		55
P+R Sous-Moulin	888	18				144
P+R Trèfle-Blanc	241			25		
P+R Tuileries	55			11		
P+R Vailly	267	6		8		26
P+R Versoix centre gare	78					
P+R Veyrier Douane	84			16		40
Sous-total places	4 649	96	18	252		673
Nombre de parkings	16	7	5	10		10

Quota P+R dans les parkings de tiers à Genève****

P+R Balaxert	300					
P+R Ikea	100					
P+R P26	200					
P+R P47	50					
P+R Nations	200					
Sous-total places	850					
Nombre de parkings	5					
Total places	5 499	96	18	252		673
Nombre de parkings	21	7	5	10		10

* incluent les véhicules électriques et autopartage

** incluent les véhicules autopartage électriques

*** incluent les motos électriques

**** la FP gère un quota d'abonnements P+R dans ces parkings mais n'en assure pas l'exploitation

Parkings et vélostations de la Fondation

Parkings	Voitures*	Voitures électriques**	Voitures autopartage**	Motos***	Motos électriques	Vélos
Alpes	243	10	1	103		28
Butini	566	12		48	2	
Chêne-Bourg gare	497	18	6	127	4	
Cornavin	841	51	28	126	6	
Gazomètres	321	16	10	62	2	44
Grandes-Communes	295			44		
Louis-Favre 41	312	8		57		
Plainpalais	764	19	14	76	6	45
Saint-Antoine	454	38	9	121	6	77
Tilleuls	405	2	3	49		
Vieux-Moulin	188			34		
Sous-total places	4 886	174	71	847	26	194
Nombre de parkings	11	9	7	11	6	4

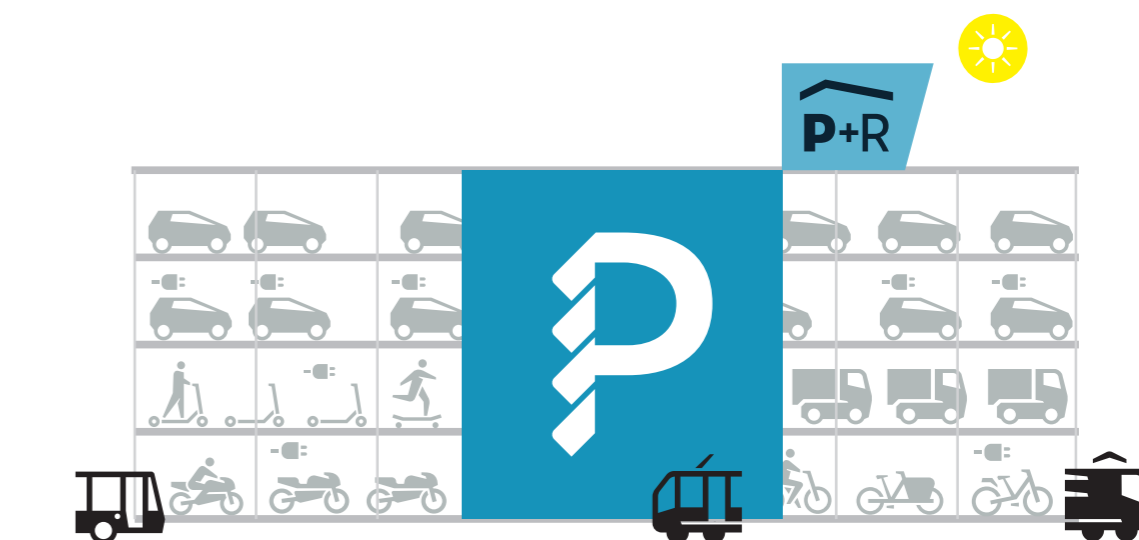
Vélostations en site propre

Bachet						238
Pont-Rouge						843
Chêne-Bourg Gare						204
Eaux-Vives Sud						195
Sous-Total places						1 480
Nombre de vélostations						4
Total places	4 886	174	71	847	26	1 674
Total parkings et vélostations	11	9	7	11	6	8

* Incluent les véhicules électriques et autopartage

** incluent les véhicules autopartage électriques

*** incluent les motos électriques



Parkings de tiers

Parkings	Voitures*		Voitures électriques**		Voitures autopartage**		Motos***		Motos électriques		Vélos	
	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings
A.M.- Mirany 20	34											
Acacias 45	34											
Ansermet	564		24				102				96	
Arbères	625		6				45					
Centre Communal de Carouge	238		18		1		24					
Centre sportif des Evaux	138											
Champel Park	92											
Daniel-Ihly 15-21	13											
David-Dufour	438		20		22		102				78	
Edouard-Olivet	87		2									
H-Cluse	503		3		2							
H-Extérieurs (15 parkings)	1366				2		233					
H-Nord	319											
H-Tour 8	40		1				22					
Hepia	142		11				30					
Hippomène	168						22					
Hôtel des Finances	325		15				114		1		89	
Jacob-Daniel Maillard	84											
La Chapelle	95											
Lancy (5 parkings)	753		10		2		9					
Lombard	735		13		6		91					
Maison int. de l'environnement 1	496		9				8					
Maison int. de l'Environnement 2 Visites	5											
Meyrin Village	110											
Nations	962		5		2		69					
Octroi	295		25		7		26			2		
Parc des Eaux-Vives	64											
Parking du Cimetière	39											
Pastorale	8											
Point Favre	48		1				3					
Sardaigne	323				6							
Service des sports Ville de Genève (6 parkings)	654						16					
Skylab	147						2					
Sports	218		6				58					
Square du Stand	199				2		43					
St-Mathieu	399						96					
Uni-Dufour	185		10				32			48		
Uni-Mail	170		16		6		56					
Val d'Arve	246		6				8					
Vergers	428		6		2		54					
Vibert	215						24					
Ville de Versoix (7 parkings)	759		15									
Voirie Val-d'Arve 92	42											
Parkings en télégestion												
Gitana	76		8				30					
Palexpo P12	1500											
Savièse Saint-Germain	255		2				13					
St-Léonard	240		11				17					
Télécabine Vercorin	219											
Ville d'Onex (9 parkings)	574				1							
Total places	15 669		243		61		1 349		3		311	
Nombre de parkings	85		29		14		30		2		4	

* Incluent les véhicules électriques et autopartage

** incluent les véhicules autopartage électriques

*** incluent les motos électriques

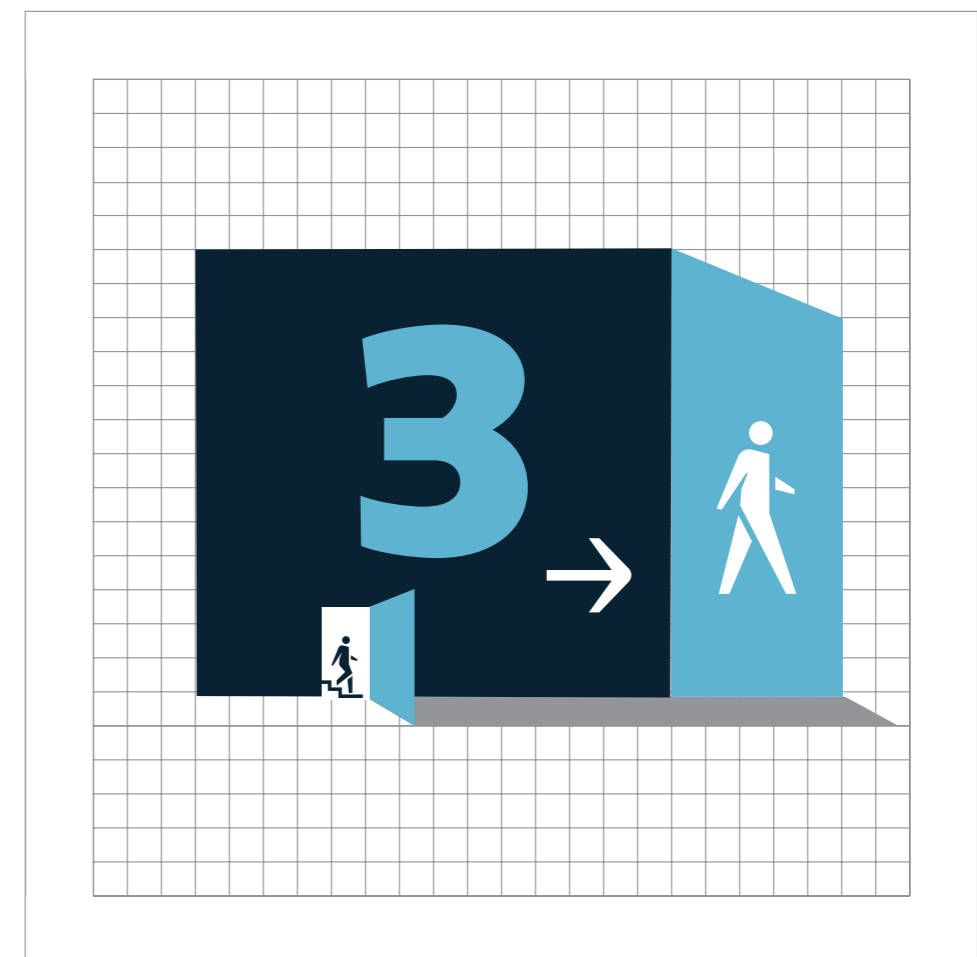
Parkings privés de l'Etat de Genève

Secteurs	Voitures*		Voitures électriques**		Voitures autopartage**		Motos***		Motos électriques	
	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings
Hyper-centre (A)	119	7					38	2		
Centre-ville (B)	632	12	6	1	2	1	18	2		
Ville (C)	1 419	34	3	2	5	2	41	3	2	1
Ville-Périph. (D)	738	16								
Périphérie (E)	1 882	35	4	1			14	2		
Total	4 790	104	13	4	7	3	111	9	2	1

* Incluent les véhicules électriques et autopartage

** incluent les véhicules autopartage électriques

*** incluent les motos électriques



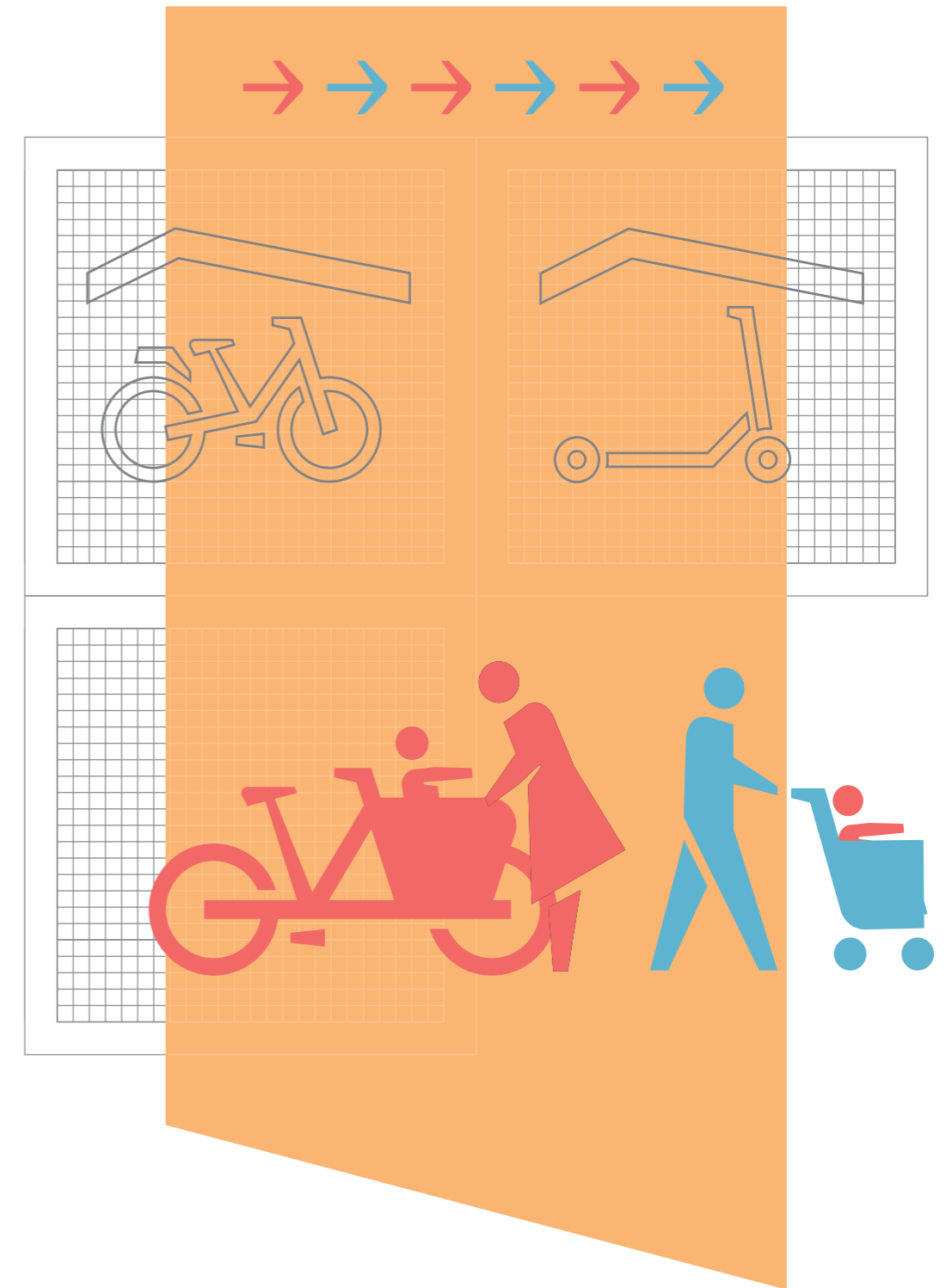
Se déplacer d'un point A à un point B

Chaque parcours est une expérience qui va bien au-delà de la simple lecture de panneaux. La force de la signalétique réside dans sa capacité à organiser l'espace et à aider chacun à comprendre d'où il vient, où il se dirige et comment y arriver.



Vélostations de tiers

Vélostations	Vélos	Adresse	Commune
A Genève			
Cornavin CFF	148	Place de Montbrillant 4	Genève
Montbrillant	332	Place de Montbrillant	Genève
Versoix Gare	116	Route des Moulins 41	Versoix
Sous-total places	596		
Nombre de vélostations	3		
Hors canton			
Aarau	530	Bahnhofplatz 4	Aarau
Ancienne-Gare	133	Quai Julien-Schaller 5a	Fribourg
Bahnhof Bütschwil	15	bahnhofstrasse 18	Bütschwil
Bahnhof Chur - Bahnhofplatz	270	Bahnhofplatz 7	Chur
Bahnhof Chur - Gürtelstrasse	80	Gürtelstrasse 24	Chur
Bahnhof Dinhard	10	bei Sagiweg 33	Dinhard
Bahnhof Dübendorf	200	Bettlistrasse 1.4	Dübendorf
Bahnhof Liestal	200	Bahnhofplatz 5	Liestal
Bahnhof Stettbach	200	Dübendorfstrasse 453	Zürich
Bellinzone	112	Viale Stazione 36B	Bellinzona
Buchs	89	Bahnhofplatz 3	Buchs
Bülach - Nord	75	Lindenstrasse 3	Bülach
Bussigny Gare CFF	23	Place de la Gare 1	Bussigny
Coppet	50	Grand-Rue 65	Coppet
Delémont	109	Rue de la Gare 9	Delémont
Épalinges-Croisettes	16	Rue de la Corniche 2	Epalinges
Fribourg Poste-Tivoli	133	Avenue de Tivoli 3	Fribourg
Gare de Bulle	241	Place de la Gare 16	Bulle
Hasle-Rüegsau	13	Bahnhofplatz 5	Hasle-Rüegsau
Interlaken	90	Bahnhofstrasse 28	Interlaken
La Chaux-de-Fonds Gare 4	43	Place de la Gare 4	La Chaux-de-Fonds
La Sarraz	73	Grand-Rue 1	La Sarraz
Lausanne - Avenue de la Gare	166	Avenue de la Gare 43B	Lausanne
Nanikon-Greifensee Bahnhof	85	Stationstrasse 54	Nänikon
Neuchâtel Centre-Ville Est	119	Faubourg du Lac 3	Neuchâtel
Neuchâtel Gare-Nord	78	Place Blaise-Cendrars 3	Neuchâtel
Rapperswil Bahnhof	14	Rietstrasse 2	Rapperswil-Jona
Saint-Gall Fachhochschule	350	Lagerstrasse 8	St Gallen
Saint-Gall Hauptpost	90	Bahnhofplatz 7	St Gallen
Saint-Léonard	32	Avenue de la Gare	Saint-Léonard
Schaan Bahnhof	100	Postplatz 5	Schaan
Sion - Gare Sud	44	Rue de l'Industrie 8	Sion
Sion - Potences	56	Rue de l'Envol	Sion
Stadelhofen	800	Kreuzbühlstrasse 1	Zürich
Thun	380	Am Bahnhof	Thun
Vevey gare	158	Passage Saint-Antoine	Vevey
Winterthur - Gleis 3	134	Bahnhofplatz 5	Winterthur
Winterthur - Rudolfstrasse	706	Rudolfstrasse 18	Winterthur
Winterthur - Stellwerk	798	Bahnhofplatz 17	Winterthur
Yverdon-les-Bains Gare	175	Avenue de la Gare	Yverdon-les-Bains
Zofingue	353	Grabenstrasse 28	Zofingue
Sous-total places	7 343		
Nombre de vélostations	41		
Total places	7 939		
Nombre total de vélostations	44		



Se déplacer en toute Simplicité

Une signalétique bien pensée
organise l'espace et guide naturellement
le regard, grâce à des repères visuels et
textuels clairs et cohérents.



Places de stationnement sous gestion hors voie publique

Typologies		Parkings et vélostation Fondation	Parkings de tiers	Parkings privés Etat	Vélostations hors canton	Total
Voitures	Nb parkings	32	85	104		221
	Nb de places	10 385	15 669	4 790		30 844
<i>dont voitures électriques*</i>	Nb parkings	16	29	4		49
	Nb de places	270	243	13		526
<i>dont voitures autopartage*</i>	Nb parkings	12	14	3		29
	Nb de places	89	61	7		157
Motos	Nb parkings	21	30	9		60
	Nb de places	1 099	1 349	111		2 559
<i>dont motos électriques</i>	Nb parkings	6	2	1		9
	Nb de places	26	3	2		31
Vélos	Nb parkings	18	7		41	66
	Nb de places	2 347	907		7 343	10 597

* Incluent les véhicules autopartage électriques

Places de stationnement sous gestion sur la voie publique*

Communes	Places gratuites limitées	Places gratuites illimitées	Places payantes	Cases dites de livraison	Places deux-roues**
Ville de Genève	16 164	23	3 615	1 232	15 670
Carouge	1 746	93	258	109	2 203
Lancy	2 302	61	252	41	1 176
Vernier	1 885	74	114	66	544
Versoix	780		108	23	302
Total	22 877	251	4 347	1 471	19 895

* Dans les communes où la Fondation a une activité de contrôle ou de gestion des infrastructures de paiement. Note: la commune de Satigny, pour laquelle l'inventaire des places n'est pas disponible, fait également partie du périmètre d'activité de la Fondation.

** Places motos et vélos

Source: Office cantonal des transports, système d'information du territoire à Genève (SITG), février 2025.

Total des places sous gestion

Typologies	Parkings et vélostations	Voie publique	Total
Voitures	30 844	28 946	59 790
Motos	2 559	19 895	22 454
Vélos	10 597		10 597
Total	44 000	48 841	92 841

Abonnements et baux

Types de parking	Voitures	Motos
Parkings de la Fondation		
P+R	3 621	
Habitants/Publics	2 390	409
Autopartage	44	
Nuit	14	
Parkings de tiers		
P+R	536	
Habitants/publics	5 195	675
Nuit	24	
Autopartage	79	
Parkings de l'Etat	2 110	275
Parkings des HUG	2 698	
Abonnements multiparkings motos		78
Total	16 711	1 437

Abonnements vélos

Nombre d'abonnements canton de Genève	2 162
Nombre d'abonnements hors canton de Genève	3 996
Total	6 158

Crédit-Parking

	Voitures	Motos
Crédit-Parking	278	
Crédit-Parking HUG	162	
Total par catégorie de véhicule	440	



Gestion des macarons

Depuis 1998, la Fondation des Parkings (FP) gère l'ensemble des macarons. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings pour habitants.

Les macarons annuels permettent aux habitants, commerçants et entreprises de stationner sur la voie publique, dans les zones à macarons de leur secteur, sans limite de temps (sauf ordre de la police).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les macarons journaliers multizones TOUT PUBLIC permettent de stationner sur l'intégralité des places bleues du canton de Genève, sans condition particulière.

Les macarons journaliers multizones PLUS, eux, permettent aux entreprises disposant de véhicules sérigraphiés de stationner sur l'intégralité des places bleues du canton de Genève ainsi que sur les places blanches payantes, dans le cadre de leur activité professionnelle.

Macarons en Ville de Genève

Zones		Habitants	Professionnels	Total
Acacias	O	424	33	457
Champel	G	1493	46	1539
Cité Vieusseux	Q	1093	51	1144
Cluse	H-HB-HC	1707	73	1780
Eaux-Vives	D	1415	140	1555
Florissant	F	1158	25	1183
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	1609	88	1697
Jonction-Bastions	I-IC	1192	64	1256
Nations	M	404	15	419
Pâquis/St-Gervais	L-LA	984	103	1087
Petit-Saconnex	P	943	78	1021
St-Jean/St-Gervais	J-JA	1500	70	1570
Sécheron	N	99	7	106
Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1328	263	1591
Vieille-Ville	B-BB *	424	60	484
Total au 31.12.2025		15773	1116	16889

* B = rues résidents; BB = rues piétonnes

Macarons annuels dans les communes

Communes	Date d'introduction	Habitants	Professionnels	Total
Lancy (28A - 28B)	01.05.11	1845	77	1922
Vernier (43A)	01.10.12	706	40	746
Vernier (43B)	01.05.13	349	13	362
Chêne-Bourg	01.10.12	373	14	387
Plan-les-Ouates	01.10.12	315	23	338
Carouge	01.01.13	1719	179	1898
Onex	01.03.13	997	31	1028
Chêne-Bougeries	01.10.13	378	13	391
Thônex	01.05.14	203	11	214
Meyrin	02.06.14	750	19	769
Hermance	01.02.16	163	3	166
Jussy	01.03.16	10		10
Cologny	01.02.17	36	1	37
Confignon-Village	01.07.17	78	4	82
Cressy (Confignon-Bernex)	01.07.17	120	3	123
Versoix	01.09.17	316	25	341
Puplinge	01.04.18	81	1	82
Corsier	01.07.18	60	1	61
Grand-Saconnex	01.05.19	145	3	148
Vernier (43C)	01.06.19	203	11	214
Croix-de-Rozon (Bardonnex)	01.07.19	24		24
Veyrier	01.05.22	132	6	138
Troinex	01.07.23	73	4	77
Pregny-Chambésy	15.10.23	25	1	26
Genthod	01.12.23	5		5
Anières	01.06.24	39	1	40
Choulex	01.02.25	27	0	27
Total au 31.12.2025		9172	484	9656

La FP a accompagné la Commune de Choulex dans la mise en place d'une zone à macarons sur son territoire, entrée en vigueur le 1^{er} février 2025.

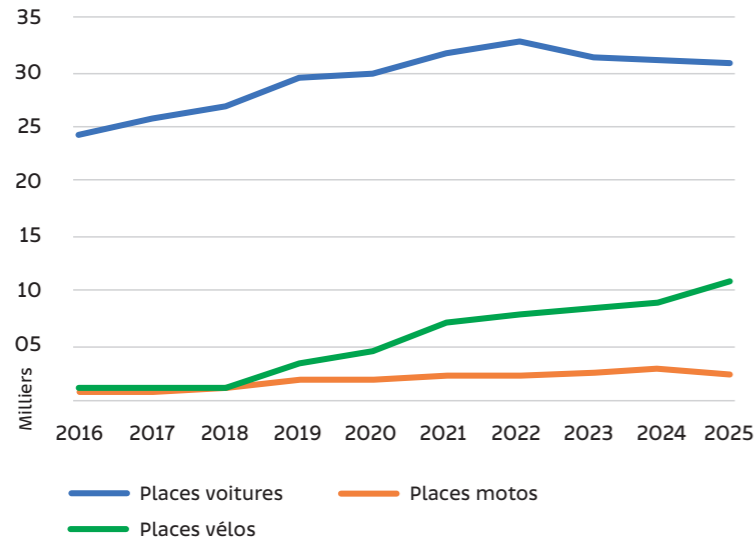
Par rapport à 2024, les ventes de macarons annuels Habitants sont en légère baisse (-1.8%). Celles des macarons Professionnels baissent de 3.9%.

Macarons journaliers multizones

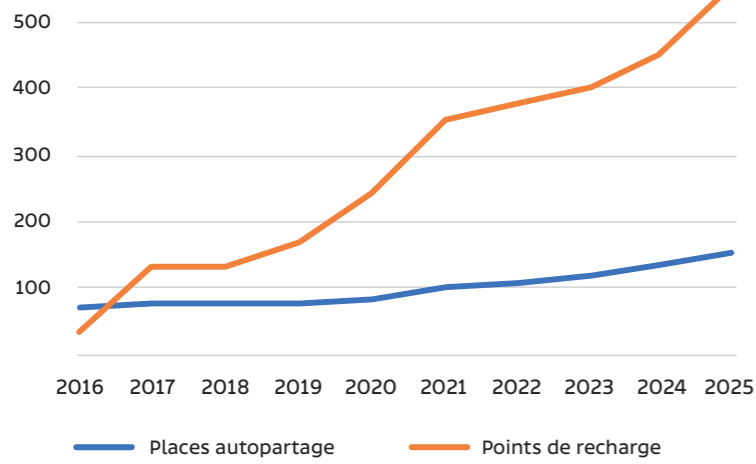
Tout public Journée	71763
Tout public flex (5 heures)	79475
Professionnel Journée	130948
Professionnel flex (5 heures)	123894
Cumul annuel au 31.12.2025	406080

27 446 comptes « Basique » et 2 510 comptes « Entreprise » sont actifs au 31.12.2025.

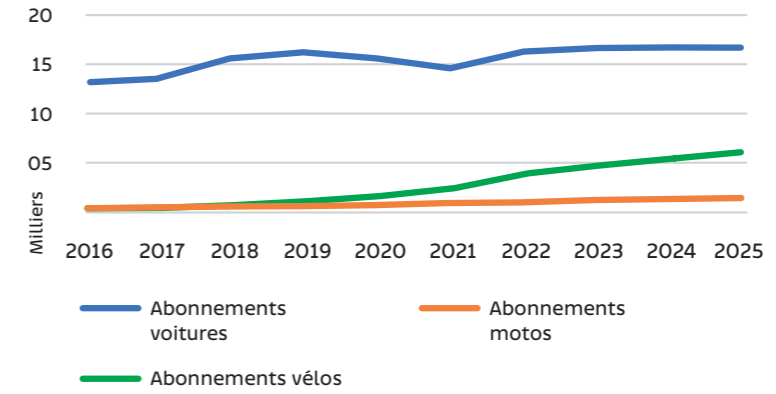
Places dans les parkings et vélostations



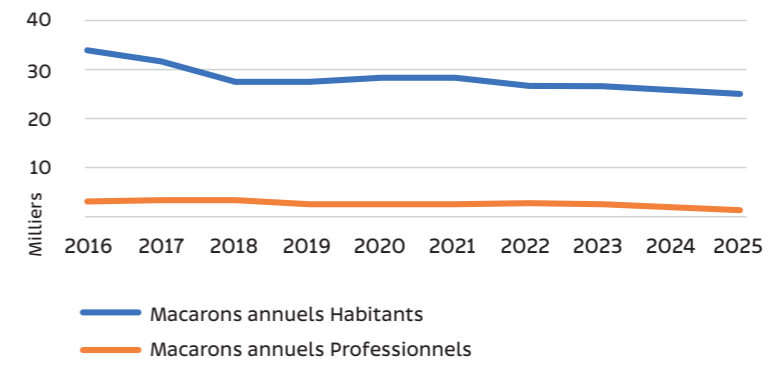
Places autopartage et points de recharge électrique voitures/motos



Abonnements



Macarons annuels



DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

La Fondation des Parkings (FP) continue de développer ses activités avec quatre nouveaux mandats pour la gestion de parkings et douze nouvelles vélostations ayant opté pour velocity.ch.

La FP étend également son accompagnement des collectivités et institutions publiques dans leur politique d'optimisation du stationnement ainsi que dans leurs projets de construction ou de rénovation de parkings.

Nouveaux mandats pour la gestion de parkings voitures ou motos

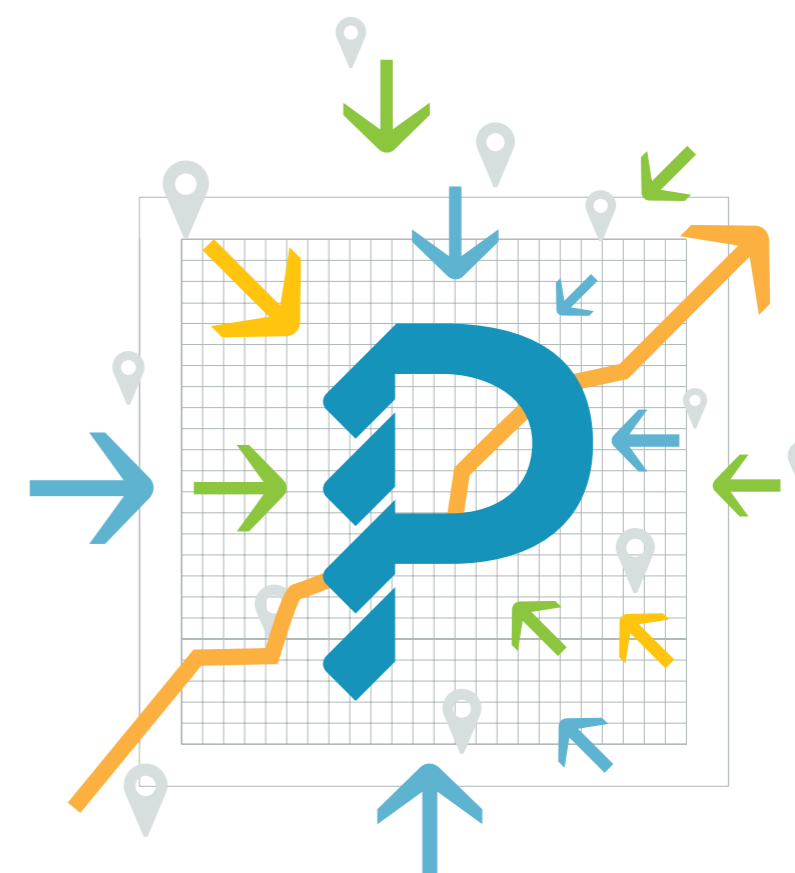
Partenaires	Description	Lieu	Nb places
Privé	Gestion d'un parking extérieur équipé d'un système péager pour des visiteurs.	Meyrin	88
Public	Gestion d'horodateurs et du paiement par téléphone sur un parking visiteurs et abonnés.	Vernier	37
Privé	Extension d'un mandat existant avec la gestion d'un nouvel horodateur et du paiement par téléphone sur le parking visiteurs d'une clinique.	Chêne-Bougeries	9
Public	Gestion d'un parking souterrain équipé d'un système péager pour des visiteurs et abonnés.	Dardagny	50

Nouveaux contrats velocity.ch

Partenaires	Canton	Emplacement	Nombre places
Ville de Zurich	Zurich	4 vélostations:	1700
		Europaplatz	90
		Oerlikon Quartierverbindung	90
		Oerlikon Andreastrasse Stadelhofen	800
Ville de La Chaux-de-Fonds	Neuchâtel	Gare de la Chaux-de-Fonds	40
Commune de Rheinfelden	Argovie	Gare d'Augarten-Rheinfelden	48
Ville d'Aigle	Vaud	Gare d'Aigle	42
Ville de Bülach	Zurich	Gare de Bülach-Süd	120
Commune d'Amriswil	Thurgovie	Gare d'Amriswil	218
Ville de Sion	Valais	Sion-Marêches	56
Commune de Flawil	St Gall	Gare de Flawil	33
BLS	Berne	Hasle-Rüegsau	13

Nouveaux mandats de conseil

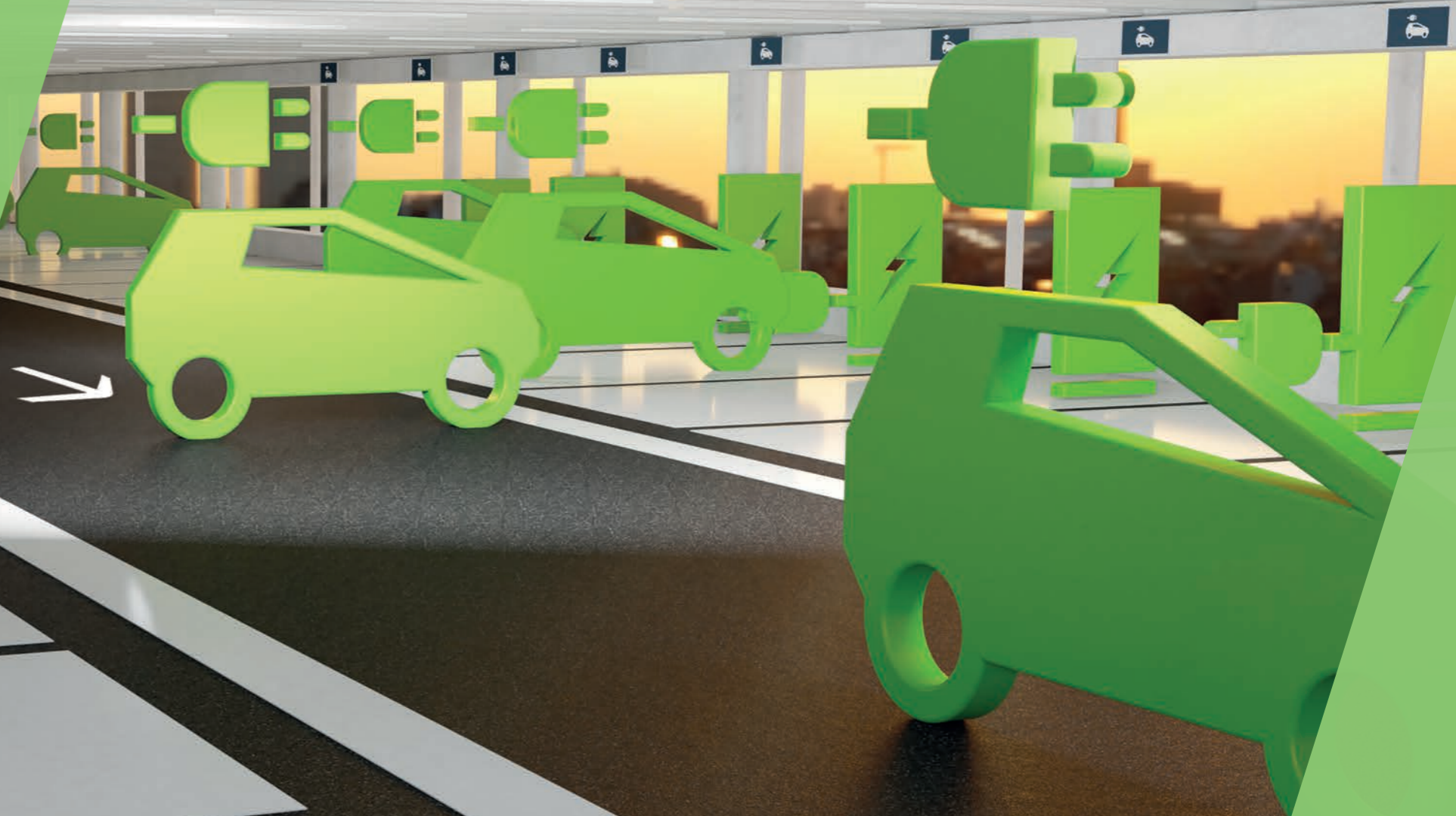
Partenaires	Description	Lieu
Privé	Mandat de conseil en préouverture pour un futur parking souterrain.	Vessy
Privé	Mandat de conseil pour l'optimisation d'un parking souterrain visiteurs et abonnés.	Plan-les-Ouates
Privé	Mandat de conseil pour un parking souterrain avec une zone privée et une zone visiteurs pour un centre commercial.	Genève
Privé	Mandat de conseil pour un projet de transformation d'un parking pour un hôtel.	Genève
Public	Mandat de conseil pour l'extension d'un parking.	Dardagny
Public	Mandat de conseil en préouverture pour la construction d'un parking souterrain.	Choulex



Se repérer et atteindre les zones souhaitées

La signalétique structure l'espace en zones distinctes, clairement identifiées.

Elle facilite les déplacements grâce à des symboles adaptés.



Une politique achats responsables

En 2025, la Fondation des Parkings (FP) a poursuivi les démarches précédemment instaurées, lui permettant de garantir son engagement en la matière, notamment grâce aux actions suivantes:

Démarches cantonales

- Signature de la nouvelle feuille de route 2024-2029 dans le cadre du plan de mobilité des institutions de droit public.
- Elaboration en cours d'une nouvelle convention de partenariat de transition énergétique de parc avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN).
- Participation à des groupes de travail au niveau de l'Etat:
 - achats responsables;
 - numérique responsable;
 - gestion des déchets;
 - mobilité;
 - bâtiment et énergies OCEN;
 - plateforme développement durable;
 - forum des mobilités pendulaires.
- Participation à des actions Développement durable 2025
 - éco-défi D-Tox numérique;
 - éco-défi Collecte en faveur du Vestiaire social.

Actions dans le cadre des appels d'offres

- Intégration de critères de développement durable dans l'évaluation des politiques et pratiques des fournisseurs, à hauteur de 5% minimum.
- Intégration d'exigences relatives au développement durable, notamment quant aux moyens utilisés par les prestataires de services, d'impératifs en termes de consommation énergétique des équipements ou d'optimisation de consommation.
- Intégration de critères liés à la formation des apprentis, notamment lors des appels d'offres sur invitation.

Les appels d'offres (ouverts et sur invitation) réalisés par la FP en 2025 ont fait l'objet de 15 procédures marchés publics, dont 100% comprennent des critères et/ou conditions liées au développement durable. Les appels d'offres sont répartis de la façon suivante:

- 11 appels d'offres ouverts (74%);
- 4 appels d'offres sur invitation (26%).

Actions opérationnelles annuelles

- Parc de véhicules: acquisition de véhicules électriques pour les renouvellements prévus. Le parc total est de 54 véhicules toutes catégories confondues (à 85% électrique), dont la répartition est la suivante:
 - Parc motos (8 véhicules): 90% électrique (7);
 - Parc autos (33 véhicules): 78% électrique (25) / 3% hybride (1) / 19% thermique (6);
 - Parc vélos électriques: 13 équipements.
- Des renouvellements en électrique sont budgétés pour 2026.



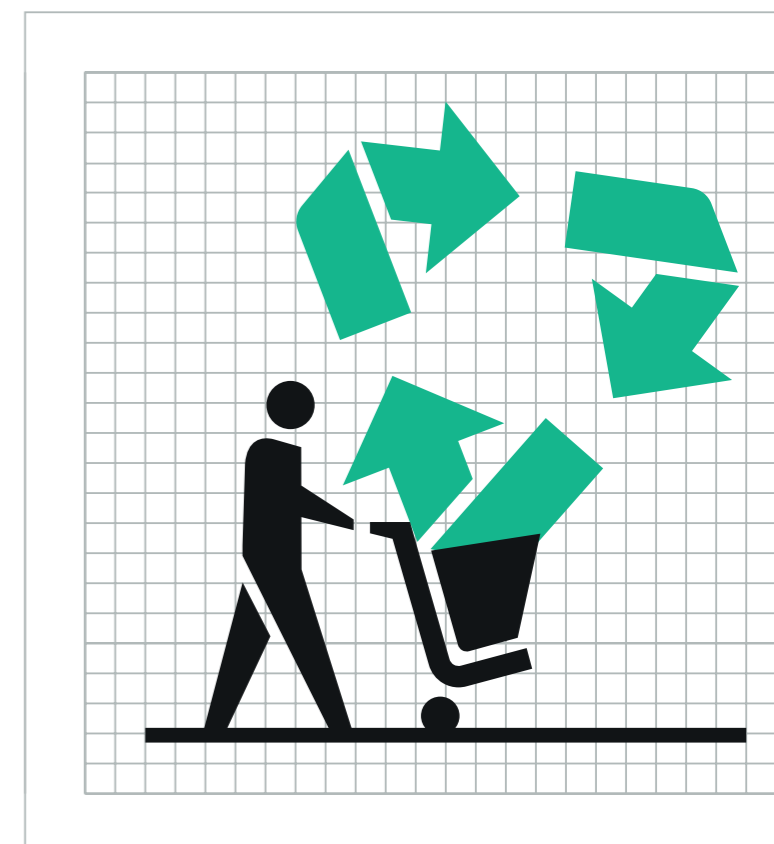
- Fournisseurs: partenariat en priorité avec des fournisseurs suisses et locaux (572 fournisseurs concernés). La répartition se maintient par rapport à 2024:
 - 61 % sont localisés dans le canton de Genève;
 - 96 % sont en Suisse;
 - 99.9% en Europe.

Des actions spécifiques

- Déchets: augmentation du tri des déchets et réduction du tonnage sur le site administratif de l'Etoile.
- Energies: finalisation du paramétrage de l'outil de suivi des énergies (eau/électricité/gaz) SMART visio des SIG et mise en place d'indicateurs bi-annuels de consommation électrique des parkings pour la Direction.
- Mobilité:
 - Enquête interne de mobilité: réalisation de l'enquête de mobilité 2025 en novembre. Le format de l'enquête 2024 a été modifié, avec une prise en compte des transports multimodaux et de la saisonnalité. Les résultats seront transmis courant janvier 2026.
 - Plan de mobilité: mise en place d'ateliers de travail sur la base du volontariat pour identifier des pistes d'amélioration du plan actuel (accompagnement par le Cabinet Mobilité).

Economies d'énergie dans les parkings

Les travaux de remplacement des luminaires des rampes du P+R Etoile, réalisés au mois d'août 2025, permettent de générer une économie estimée à 40 000 kWh par an.



Signalétique et technologie

Au plafond, la lumière révèle les places libres. Au sol et sur les murs, panneaux et écrans complètent le langage visuel, offrant au conducteur un chemin clair et structuré.



PROJETS

En 2025, la Fondation des Parkings (FP) a mené à bien de nombreux projets. Elle a également commencé à mettre en œuvre le plan d'actions du stationnement 2024-2028 du Canton (PAST).

Par ailleurs, un travail de fond est en cours pour préparer l'avenir, avec des projets de longue haleine : construction de nouveaux parkings et modernisation des applications informatiques au cœur du métier de la FP.

Ouverture ou rénovation de parkings

Projets	Description
Quai Vernets	Conseil en préouverture pour les parkings et vélostations du quartier du Quai des Vernets. La mise en production du lot A aura lieu durant le premier trimestre 2026.
Parking Jacob-Daniel Maillard	Reprise en gestion du parking Jacob-Daniel Maillard à Meyrin, y compris l'intégration d'un nouveau système de péage.
Parking de la Plaine	Reprise en gestion du parking de la Plaine à Dardagny.
Vélostation Ansermet	Création d'une nouvelle vélostation dans le parking Ansermet.

Amélioration de l'équipement des parkings

Projets	Description
Parking Saint-Antoine	Modernisation des installations de péage du parking.
Parking de la Maison Internationale de l'Environnement	Ouverture du parking 24H/24 et changement de la caisse.
Points de recharge électrique	Sélection d'un nouveau fournisseur de points de recharge électrique, études de capacité électrique en vue du déploiement des points de recharge, électrification de 7 places autos et motos au parking Louis-Favre 41.
P+R Etoile	Réfection de la résine des paliers d'ascenseur, rénovation de l'éclairage de la rampe et sécurisation des accès piétons. Création d'un WC visiteurs.
Signalétique	Finalisation de la nouvelle charte signalétique de la FP. Déploiement de la charte dans le parking Cornavin.

Développement, installation ou évolution d'applications informatiques

Projets	Description
Outil de suivi de la relation client	Extension de l'outil sugarCRM pour permettre le suivi des demandes clients prises en charge par le support velocity.ch ainsi que de celles traitées par le secrétariat de l'Exploitation.
Mur d'images	Mise à jour technique et sécuritaire de l'application gérant le mur d'images au centre de contrôle de Saint-Antoine.
Module - 3P	Développement d'une nouvelle solution permettant de synchroniser les supports d'abonnements et d'accès aux parkings (cartes et plaques d'immatriculation). Ce dispositif permettra de dématérialiser les droits de stationnement dans les P+R et de refondre la synchronisation des plaques pour les parkings publics extérieurs.
Monitoring	Mise en place d'une nouvelle solution de surveillance des applications et de l'infrastructure informatique.

Autres

Projets	Description
P+R hors canton	Dans le cadre du plan d'action du stationnement 2024-2028, création d'une offre de chèque P+R afin de favoriser le report modal hors des frontières du canton de Genève. Cette offre pour le parking Hotspot à Ferney-Voltaire sera déployée début 2026.
Bureaux Esplanade de Pont-Rouge	Aménagement des plateaux aux 5ème et 6ème étages de la Tour Esplanade de Pont-Rouge et gestion des déménagements.

P+R – Une vision à long terme pour la mobilité genevoise

COHÉRENCE DANS L'ÉVOLUTION DES SOLUTIONS

Au cœur des missions de la Fondation des Parkings (FP) se trouve la gestion du stationnement dans les parcs relais genevois. Après plusieurs années d'efforts continus, plusieurs projets, forts par leurs impacts sur la clientèle, aboutissent, à la plus grande satisfaction de tous les acteurs de la mobilité.

Cohérence de la stratégie produits en matière de mobilité douce

Afin de suivre le développement marqué de notre solution digitale velocity.ch et de faire profiter la clientèle de ses conditions financières très avantageuses, la FP migre les abonnements «bike» de son offre de prestations P+R vers les abonnements de sa plateforme numérique.

Cohérence des supports dématérialisés pour des économies à moyen et long terme

La FP dématématise enfin les titres de transport qu'elle gère dans ses produits combinés P+R. Bientôt, tous les titres de transport unireso zone 10 seront inscrits sur la carte Swisspass. De plus, la FP en profite pour dématématiser les macarons de stationnement, auparavant nécessaires pour justifier de sa qualité d'abonné dans les P+R sans barrières d'accès. Enfin, les cartes d'accès RFID, auparavant indispensables pour accéder aux parkings P+R à barrières, serviront uniquement en cas de problèmes techniques puisque l'accès se fera automatiquement grâce à un système de lecture des plaques d'immatriculation des véhicules.

Cohérence géographique hors des frontières

La question de la mobilité dépasse bien sûr les frontières politiques. Plus un véhicule stationne en amont de son parcours journalier, plus le gain en matière de qualité de la mobilité et de l'environnement augmente. Action numéro 10 du plan d'actions du stationnement 2024-2028, le développement par la FP d'une offre attractive et convaincante, combinant stationnement et transport collectif hors des frontières



Parking Hotspot à Ferney-Voltaire

cantonales, se matérialise avec l'élaboration, durant l'année 2025, d'une offre pilote à Ferney-Voltaire. C'est ainsi que 130 places P+R dans le parking Silo Hotspot de la SPL Terrinov, exploité par la société Indigo, seront mises à disposition des pendulaires travaillant à Genève début 2026.

Cohérence des mobilités

Répondant à l'évolution actuelle des besoins en transport, la FP crée, à côté de l'offre P+R classique, une offre P+R flex. Inspirée par l'esprit des Pôles de mobilité, cette offre permet aux personnes éligibles selon les critères habituels de combiner le stationnement en P+R avec toutes sortes de moyens de déplacement: vélo, vélo-partage, micromobilité, marche mais aussi transports publics si la météo l'impose.

CRÉATION DE 200 PLACES P+R AU PARKING PLACE DES NATIONS

Depuis juin 2025, la FP met à disposition 200 abonnements Parc-Relais (P+R) au parking Place des Nations. Cette offre vise à offrir une solution de stationnement pratique et abordable, tout en encourageant l'utilisation des transports en commun dans une période de changements majeurs pour la mobilité genevoise. En attendant la mise en service du P+R P47, elle constitue une solution de stationnement idéale pour toutes les personnes dont l'itinéraire emprunte la route des Nations, sachant que la route de Ferney est en chantier depuis le second semestre 2025 pour les travaux du Tram

Pendulaires, stationnez au Parking des Nations

Nouveau 200 places P+R
CHF 130.-/mois
Un accès immédiat
aux transports publics



P+R
Rouler autrement

Tous nos abonnements sur: parc-relais-geneve.ch



des Nations. Ces travaux, essentiels au développement du réseau de transports publics, impactent inévitablement la circulation et le stationnement dans la zone. Dans ce cadre, la disponibilité de ces places constitue une alternative stratégique pour fluidifier le trafic et faciliter les déplacements quotidiens.

PROJETS DE CONSTRUCTION EN COURS

P+R P47

Dans le cadre de la planification cantonale, le département de la santé et des mobilités a développé le programme «Pôle Multifonctions P47-49» à proximité de l'aéroport. Celui-ci s'inscrit dans le projet de déploiement du futur tram fin 2028.



Futur P+R P47

Au sein de ce programme, la FP porte le projet de réaménagement et de création d'un parking P+R en élévation de 670 places, ainsi que la construction et l'exploitation de la future gare routière dédiée aux lignes internationales sur le site actuel du P47.

Les études de projet ont été finalisées durant l'année 2025 et la FP a déposé une demande d'autorisation de construire début 2025 auprès de l'office des autorisations de construire. Les différents préavis émis par les offices ont été traités et les premiers appels d'offres - travaux préparatoires et maçonnerie/gros œuvre - ont été réalisés (l'appel d'offres travaux préparatoires ayant déjà fait l'objet d'une adjudication) durant la seconde moitié de l'année.

La phase de réalisation démarrera au premier trimestre 2026 pour une mise en service de ces nouvelles infrastructures simultanément à celle du tramway, fin 2028.

Parking d'Hermance

A l'entrée d'Hermance, le parking de surface existant sera bientôt supprimé pour laisser place à la construction de 32 logements et d'un parking souterrain de deux sous-sols d'une capacité totale de 130 places. Ce nouveau parking sera dédié à différents usagers - P+R, habitants, parcage horaire - et entièrement mutualisé. L'entrée/sortie piétonne du parking débouchera sur un arrêt de bus permettant de rejoindre le centre-ville en 30 minutes.

Les études de projet ont été finalisées durant l'année 2025 et le dossier a fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire dont l'instruction par les différents offices s'est achevée en automne 2025. La FP a établi, au cours du second semestre, un projet de loi l'autorisant à financer la construction de cet ouvrage. Parallèlement, une convention de maîtrise d'ouvrage liant la Commune et la FP a été élaborée.

P+R Trèfle-Blanc

A Lancy, à la sortie d'autoroute «Trèfle-Blanc», et en lieu et place de l'actuel P+R en surface, la FP développe le projet de construction d'un P+R souterrain de trois niveaux, d'une capacité totale de 930 places, qui sera situé sous la future patinoire Trèfle-Blanc.

Les études du projet se sont achevées début 2025, permettant la dépose de la demande d'autorisation de construire ainsi que le projet de loi de financement avant l'été. Le projet de loi est entré en force le 12 novembre 2025. Les appels d'offres pour les travaux de gros œuvre sont déjà en cours : terrassements, travaux spéciaux, constructions en béton, électricité, etc.

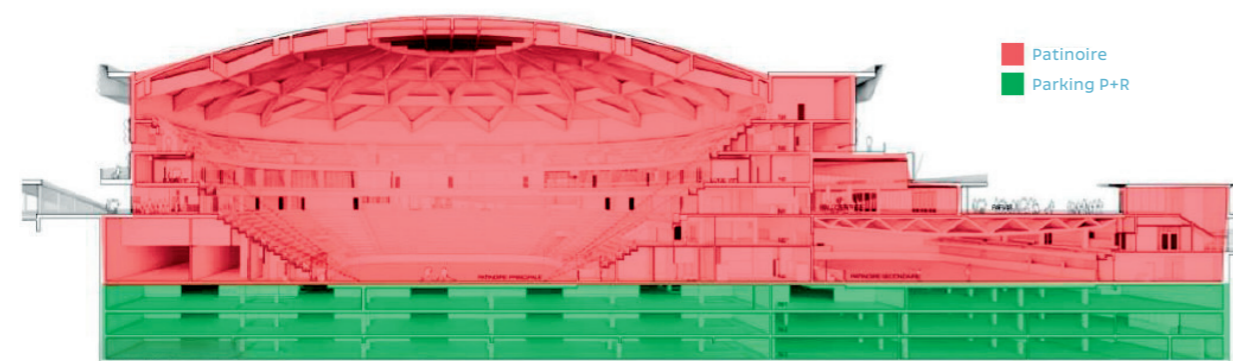
Sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire, les travaux devraient pouvoir commencer au printemps 2026. La mise en service du P+R Trèfle Blanc est prévue pour mi-2030.

places motos sera réalisé dans le cadre du projet de construction d'un pôle éducatif majeur sur le site de Saint-Mathieu. La mise en service du P+R est estimée à 2029 au plus tôt.

P+R Satigny

Au sein du PLQ Satigny Gare, les CFF portent un projet immobilier de construction de logements et d'un parking souterrain à proximité de la gare. Dans le cadre de ce programme, un parking enterré de deux niveaux sera édifié, avec une connexion directe à la gare. Les CFF et la FP développent conjointement ce projet et seront les futurs copropriétaires du parking. Le premier sous-sol du parking comprendra 80 places dédiées aux usagers P+R et P+Rail; le niveau inférieur sera, quant à lui, réservé aux habitants des futurs logements.

Les études d'avant-projet de l'ensemble du projet immobilier, y compris le parking, ont été achevées à la fin de l'été 2025. Les études détaillées du pro-



Futur P+R Trèfle-Blanc

P+R Goutte de Saint-Mathieu

En décembre 2024, la FP a déposé, la demande d'autorisation de construire pour le projet du nouveau P+R Goutte de Saint-Mathieu. Ce parking souterrain de 120 places autos et 200

jet seront réalisées en 2026 pour un dépôt d'autorisation de construire planifié en septembre. Les travaux de construction du parking devraient démarrer en 2027 et s'étaleront sur deux ans pour une mise en service courant 2028.

Vélostations

Promouvoir une mobilité active

24 Heures de stationnement gratuites et nouveaux tarifs uniformisés dans les vélostations genevoises

Au printemps 2025, la Fondation des Parkings (FP) a étendu les 24 heures de stationnement gratuites à l'ensemble* des vélostations du canton de Genève, soit 24 vélostations.

Cette mesure vise à inciter les cyclistes à davantage utiliser les vélostations pour des stationnements de courte durée afin de remédier à la saturation du stationnement vélos sur la voie publique. Elle s'inscrit dans le cadre de la volonté de la FP de favoriser le transfert modal, faciliter le stationnement en ouvrage pour tout type d'utilisateur et promouvoir la mobilité douce et toutes les formes de mobilité durable.

Techniquement, la gratuité pour le stationnement d'une durée maximale de 24h consiste à appliquer un tarif à CHF 0.- pour le produit 1 jour (24h). Ainsi, les utilisateurs peuvent gagner du temps car ils n'ont plus à procéder au paiement lors de l'activation de l'abonnement 1 jour.

Parallèlement, des tarifs d'abonnement uniformes et attractifs ont été mis en place dans toutes les vélostations (CHF 10.-/mois, CHF 60.-/an).

Afin de promouvoir cette gratuité, mieux faire connaître les vélostations et valoriser leurs points forts, deux actions de communication ont été déployées, en été et à la rentrée: une campagne digitale et d'affichage ainsi que la pose de grands panneaux signalétiques apposés sur les grillages, murs ou vitrages extérieurs de toutes les vélostations*.

*À l'exception de la vélostation des CFF à Cornavin.

Développement de velocity.ch en suisse

L'année 2025 marque une nouvelle étape majeure dans l'essor national de velocity.ch. Le réseau a continué son développement avec l'intégration de 10 nouvelles vélostations réparties dans 8 communes supplémentaires, renforçant ainsi la couverture territoriale et l'accessibilité de l'offre pour un nombre toujours plus important d'utilisateurs.

Profitez de
24h gratuites
de stationnement
dans les 25 vélostations
du canton !



Cette dynamique s'est accompagnée d'une augmentation de plus de 1'700 places sous gestion, portant la capacité globale à un niveau inédit. À fin 2025, plus de 70 % des vélostations suisses référencées par le Forum vélostations Suisse (soit 67 sur 94) sont désormais équipées de la solution velocity.ch, confirmant sa position de référence nationale en matière de gestion et d'accès aux infrastructures de stationnement vélo.

En parallèle, la FP a poursuivi le déploiement des nouveaux lecteurs d'accès dotés de la technologie QR-code. En 2025, ces dispositifs ont été installés dans 24 vélostations, portant à 49 le nombre total de sites équipés sur les 67 exploités avec velocity.ch. Cette évolution renforce la fluidité des parcours utilisateurs, la fiabilité des contrôles d'accès et la flexibilité d'utilisation, en adéquation avec les attentes croissantes en matière de solutions numériques.

Grâce à ces avancées, velocity.ch consolide son positionnement comme plateforme de référence pour la gestion des vélostations en Suisse. En combinant expansion territoriale, innovation technologique et qualité de service, la FP contribue activement au développement d'une mobilité durable, intégrée et attractive pour les collectivités, les partenaires et les usagers.

Créer une identité forte et harmonieuse

La signalétique doit être polyvalente, guidant autant vers les transports en commun que vers les galeries commerciales ou les espaces administratifs, tout en affirmant l'identité du lieu.



Organisation d'un événement en partenariat avec le Forum vélostations Suisse

Pour la première fois, la FP et le Forum vélostations Suisse ont coorganisé un événement national, qui s'est tenu le 10 avril 2025 à Genève. Les participants se sont réunis pour un après-midi enrichissant de visites terrain et de partage d'expériences autour des solutions d'intégration du stationnement vélo sécurisé dans les communes.



Cette rencontre a permis d'aborder les questions-clés auxquelles la FP apporte des réponses concrètes :

- l'intégration des vélostations aux pôles d'échange et dans les gares;
- l'aménagement d'espaces vélos dans les parkings automobiles existants;
- les solutions dédiées aux vélos spéciaux;
- la sécurité des usagers;
- les systèmes d'accès.

Fort de son expérience dans la gestion de plus de 3'000 places sécurisées, la FP a partagé son expertise, notamment concernant le système d'accès velocity.ch qu'elle a développé et qui est aujourd'hui déployé dans plus de 60 vélostations en Suisse.

L'événement a rassemblé une quarantaine d'experts en mobilité et représentants de divers cantons et communes. Il a aussi été marqué par l'intervention de Monsieur Pierre Maudet, Conseiller d'État en charge des mobilités, qui a présenté les mesures du Plan d'actions du stationnement 2024–2028 et les actions mises en œuvre par la FP pour soutenir une mobilité durable.

Construction d'une nouvelle vélostation aux Tuileries

A proximité de la halte CFF et du P+R des Tuileries, une vélostation extérieure d'une capacité de 48 vélos et 5 vélos-cargo a été construite. Réalisée en bois d'origine Suisse et dotée d'une toiture végétalisée, elle est entièrement sécurisée (contrôle d'accès en entrée, caméras de surveillance intérieures). Comme l'ensemble des vélostations de la FP, elle propose également d'autres services aux cyclistes: casiers de rangement et stations de gonflage.

Vélostation des Tuileries



Infrastructures Améliorer le confort et la sécurité des usagers

Parking Plainpalais – Rénovation des édicules et remplacement des contrôles d'accès piétons

Les deux accès principaux du parking ont été entièrement rénovés, avec la réalisation de différents travaux de second œuvre. L'ensemble des surfaces brutes est désormais revêtu d'un carrelage sur les marches d'escalier et les murs et de nouveaux éclairages ont été installés. Les gardes corps ont également été entièrement remplacés autour des cages d'escalier, afin d'améliorer la visibilité des accès au parking.



Nouvel édicule, Parking Plainpalais

Les contrôles d'accès piétons ont été remplacés, afin de moderniser l'installation et d'améliorer l'expérience utilisateur. Cette mise à niveau permet une utilisation plus simple et plus intuitive pour la clientèle, tout en renforçant la fiabilité et la performance du dispositif. Elle s'inscrit dans la volonté de la FP de garantir un accès sécurisé.

Parking HEPIA – Rénovation des bétons

Les différents niveaux du parking HEPIA présentaient de nombreuses fissures traversantes. La structure étant dégradée en raison de la carbonatation des bétons et de la forte teneur en chlorures, une intervention lourde de rénovation des surfaces bétons a démarré fin juin 2025. Les surfaces abîmées ont été éliminées, traitées et reconstituées. Une résine de protection a également été disposée sur toutes les surfaces horizontales afin de protéger ces éléments des attaques chimiques. La rénovation de ce parking s'achèvera d'ici le printemps 2026.

Parking de l'Etoile – Rénovation de la coursive d'attique et des paliers d'ascenseur et installation de nouveaux sanitaires

Fréquemment utilisés, la coursive d'attique et les paliers d'ascenseur du P+R Etoile ont été entièrement rénovés. L'objectif principal consistait à sécuriser ces espaces, particulièrement exposés aux risques de chute et d'accident, tout en améliorant leur fonctionnalité. Cette intervention permet également de remettre à niveau des zones fortement sollicitées par les usagers, afin de garantir un environnement plus sûr.

Dans le cadre des travaux de transformation du rez-de-chaussée de l'Etoile, les WC du parking, situés au rez-de-chaussée, ont été démolis et de nouveaux équipements ont été installés à proximité des ascenseurs et caisses du parking. Deux cabines "Hommes/Personnes à mobilité réduite" et "Femmes" ont été installées. Elles sont entièrement sécurisées, réservées aux ayants-droit du parking et aux personnes en situation de handicap. Elles disposent également chacune d'une table à langer et l'ensemble des équipements sanitaires est en acier inoxydable.



Nouveaux sanitaires, P+R Etoile

P+R Sous-Moulin

Rafraîchissement des édicules piétons

L'ensemble des édicules piétons du parking Sous-Moulin a été entièrement rafraîchi. Les revêtements de sol du sas principal ont également été refaits. Ce sas sera dorénavant ouvert en tout temps, facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux familles.

Galerie Metroshopping Cornavin

Travaux d'amélioration sécurité incendie

D'importants travaux d'amélioration de la sécurité incendie ont été réalisés dans la galerie Metroshopping. La galerie a été compartimentée, un réseau complet de désenfumage a été installé dans l'allée Mont-Blanc, l'ensemble des portes des commerces a été asservi à la détection incendie et des écrans pare-fumée ont été disposés.

P+R Saint-Antoine – Installation d'un système de comptage-guidage à la place dédié aux motos

Cette installation vise à offrir un service supplémentaire à la clientèle en facilitant l'accès et l'orientation des usagers, tout en permettant une meilleure localisation et gestion des places disponibles. Ce dispositif contribue à optimiser le flux dans le parking et à renforcer la qualité du service proposé.

Parkings des Alpes, Tilleuls et Hôtel des Finances – Remplacement des ascenseurs

En raison de pannes fréquentes et de la vétusté de certaines installations, le remplacement des ascenseurs a été effectué dans les parkings précités, afin de garantir la sécurité des usagers et la continuité de nos services. Les ascenseurs des parkings Butini, Etoile et Hepia seront également remplacés en 2026.



Extension et regroupement des sites de travail – Préparer l'avenir

La Fondation des Parkings (FP) est engagée dans une démarche d'optimisation de son fonctionnement et de ses infrastructures pour améliorer l'efficacité opérationnelle et renforcer la collaboration entre les équipes.



Le projet prévoit de concentrer les activités et les équipes de la FP sur un nombre limité de sites stratégiques. L'objectif principal est de réduire la dispersion géographique actuelle, qui peut parfois complexifier les échanges et les processus.

A cette fin, 3 étages sont loués dans la nouvelle tour, propriété de la CPEG, à Esplanade de Pont-Rouge.

Installation de la Direction générale et de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) à Esplanade de Pont-Rouge

Début 2025, le Département des Systèmes d'Information a rejoint les services du Département Exploitation qui s'étaient installés en 2024 dans les locaux d'Esplanade de Pont-Rouge. Les services de la Direction générale ont, quant à eux, initié leur déplacement depuis le site du P+R Etoile en fin d'année pour une finalisation en janvier 2026.

Malgré les aléas rencontrés lors des travaux d'aménagement intérieur, les équipes bénéficient aujourd'hui de surfaces modernes, lumineuses et pensées pour la collaboration. Elles complètent idéalement l'espace de conférences mis en place au rez de chaussée du P+R Etoile et contribuent à procurer aux collaboratrices et collaborateurs les outils nécessaires pour remplir les missions de la FP.

Le regroupement des trois sites actuels du Service du Stationnement, prévu dans ces mêmes locaux en 2026, permettra d'accroître encore les synergies tout en accompagnant la croissance et la transformation des activités de la Fondation.

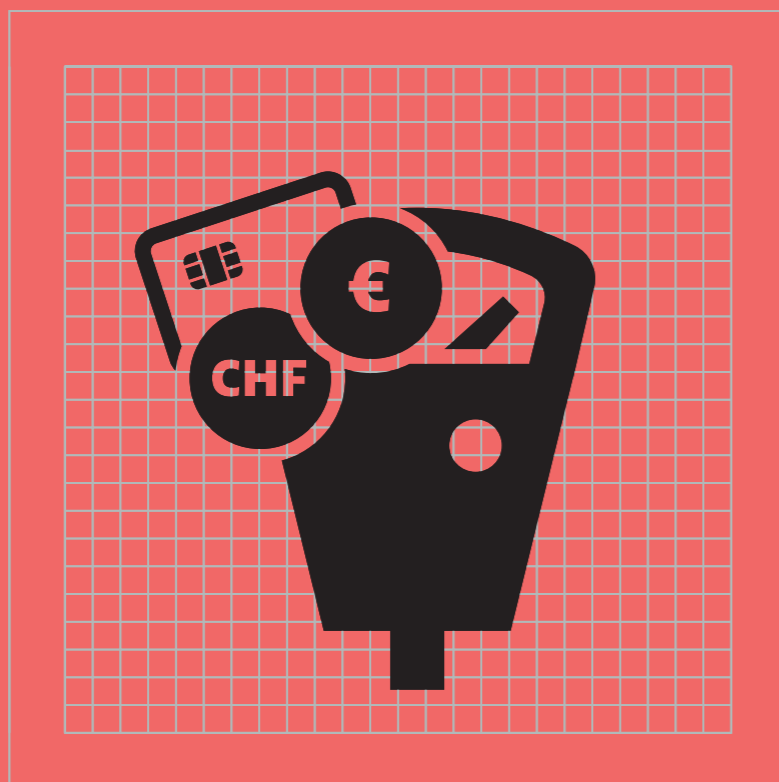


La FP loue 3 plateaux, aux 5^e, 6^e et 7^e étages de la tour d'Esplanade de Pont-Rouge.

Se parquer et se retrouver

Bien plus qu'une distance, un trajet relie des personnes et des expériences. La signalétique guide chaque pas pour rejoindre facilement un proche, un lieu de travail ou un moment de détente.





Compte de résultat consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Budget 2025	Réalisé 2025	Réalisé 2024
Produits				
Produits des abonnements	4.12 & 4.13	8 526 864	11 298 016	11 025 962
Produits du parcage horaire	4.13	9 234 400	15 168 697	15 314 532
Produits des macarons	4.13	11 431 500	11 703 502	11 317 649
Produits différés de subventions d'investissement	23	144 290	144 290	144 290
Redevances pour la gestion administrative de parkings	4.13	2 279 300	1 602 551	1 735 226
<i>Redevances administratives de parkings d'entreprises associées</i>		319 000	0	49 240
<i>Redevances administratives de parkings tiers</i>		1 960 300	1 602 551	1 685 986
Redevances pour l'exploitation de parkings	4.13	6 774 700	4 783 024	5 118 888
<i>Redevances d'exploitation de parkings d'entreprises associées</i>		1 425 000	0	186 686
<i>Redevances d'exploitation de parkings tiers</i>		5 349 700	4 783 024	4 932 202
Redevances pour services fournis sur la voie publique	4.13	13 379 674	13 591 968	13 658 385
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement Ville de Genève</i>		11 218 785	11 510 777	11 530 634
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes</i>		845 000	866 250	860 162
<i>Redevances pour la gestion des systèmes de paiement</i>		1 315 889	1 214 942	1 267 589
Autres produits d'exploitation		1 248 170	7 290 772	7 447 174
<i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>	4.12	142 720	4 850 734	4 508 748
<i>Publicité</i>	4.13	78 500	942 499	1 275 841
<i>Vente énergie solaire</i>		16 600	5 413	7 247
<i>Honoraires et produits divers</i>	7	1 010 350	1 492 125	1 655 339
Total des produits		53 018 898	65 582 820	65 762 104
Charges				
Frais de personnel	4.10	-28 179 952	-25 964 117	-24 821 558
<i>Frais de personnel</i>	8 & 24	-27 989 952	-25 742 559	-24 501 108
<i>Frais du Conseil</i>		-190 000	-221 558	-320 450
Frais d'exploitation		-4 155 888	-9 109 619	-9 582 778
<i>Frais d'exploitation</i>		-3 980 888	-9 043 733	-9 441 950
<i>Etudes</i>		-175 000	-65 886	-140 828
Frais d'entretien		-1 775 600	-2 571 078	-2 433 058
Frais d'administration		-7 104 941	-8 338 733	-7 122 992
<i>Frais généraux</i>		-3 597 241	-4 880 689	-4 267 988
<i>Administration générale</i>		-2 905 700	-2 384 279	-2 554 372
<i>Locaux administratifs</i>		-602 000	-1 073 764	-300 633
Amortissements		-8 431 379	-9 371 328	-9 454 718
<i>Amortissements immobilisations d'administration</i>		-1 134 089	-732 154	-764 296
<i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>		-7 297 290	-8 639 173	-8 690 421
Total des charges		-49 647 760	-55 354 874	-53 415 105
Résultat opérationnel		3 371 138	10 227 946	12 347 000
Produits financiers	9	594 251	619 976	669 040
Charges financières	10	-437 500	-473 713	-475 023
Taxes et impôts		0	-1 478 265	-447 169
Produits extraordinaires	34	0	11 110 343	41 782
Charges extraordinaires	34	0	-2 070 274	-4 932 431
Produits et charges d'incorporation		0	0	10 953 134
Résultat avant sociétés associées		3 527 889	17 936 013	18 156 333
Part dans le résultat global des sociétés associées	11	1 572 588	0	0
Résultat avant parts minoritaires		5 100 477	17 936 013	18 156 333
Part des intérêts minoritaires aux résultats	18	0	-2 592 296	-1 227 004
Résultat de l'exercice		5 100 477	15 343 717	16 929 328

Bilan consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Réalisé 2025	Réalisé 2024
Actif			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.3 & 12	68 317 074	70 073 845
Placements à court terme		4 000 000	12 000 000
Débiteurs	4.4 & 13	1 065 835	1 199 278
Autres créances à court terme	4.4	394 219	408 100
Actifs transitoires	4.4 & 14	3 722 027	3 381 960
Total de l'actif courant		77 499 156	87 063 184
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4.5 & 15	158 369 002	161 051 058
Immobilisations incorporelles	4.6 & 16	1 923 790	2 154 709
Réalisation en cours	35	13 309 302	5 164 905
Prêt et garanties à long terme	17	20 610 020	20 873 718
Total de l'actif immobilisé		194 212 113	189 244 389
Total de l'actif		271 711 269	276 307 573
Passif			
Fonds étrangers			
Engagements à court terme			
Fournisseurs et autres créanciers	19	13 714 384	13 344 316
Revenus reçus d'avance	20	7 918 449	15 695 313
Garanties et consignes		536 029	523 229
Passifs transitoires		4 335 602	4 497 987
Total des engagements à court terme		26 504 465	34 060 846
Engagements à long terme			
Dettes à long terme	4.8 & 21	2 689 733	2 689 733
Subventions d'investissement	4.14 & 23	3 360 288	3 504 577
Provisions	4.9 & 22	3 352 703	4 903 545
Autres passifs à long terme	4.11 & 25	2 727 024	30 544
Total des engagements à long terme		12 129 748	11 128 399
Total des fonds étrangers		38 634 213	45 189 245
Fonds propres			
Capital	26	100 000	100 000
Fonds réserve générale		2 000 000	2 000 000
Fonds statutaires		198 858 972	188 917 159
Part des intérêts minoritaires aux fonds propres	2.3 & 18	14 182 072	21 944 835
Résultat de l'exercice		15 343 717	16 929 328
Part des intérêts minoritaires aux résultats	18	2 592 296	1 227 004
Total des fonds propres		233 077 056	231 118 327
Total du passif		271 711 269	276 307 573

Variation des fonds propres consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

Réalisé 2025

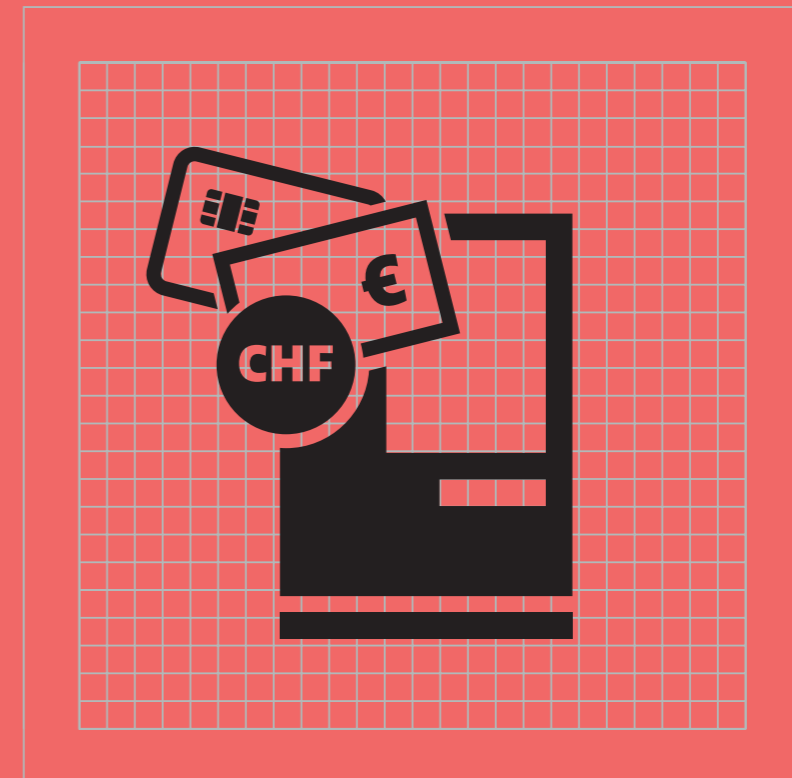
En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Intérêts minoritaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier		100	2 000	197 382	23 171	0	222 653
Résultat net de l'exercice						17 936	17 936
Rachat d'actions					-4 251		-4 251
Ecart de valeur				1 477	-1 477		0
Dividendes versés					-3 262		-3 262
Soldes au 31 décembre avant parts minoritaires sur le résultat		100	2 000	198 859	14 182	17 936	233 077
Parts des intérêts non contrôlant sur le résultat					2 592	-2 592	0
Soldes au 31 décembre avant affectation du résultat		100	2 000	198 859	16 774	15 344	233 077
Attribution aux fonds statutaires				15 344		-15 344	0
Part du résultat à verser à l'Etat de Genève	36						
Soldes au 31 décembre après affectation du résultat		100	2 000	214 203	16 774	0	233 077

Réalisé 2024

En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Intérêts minoritaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier		100	2 000	188 917	0	0	191 017
Incorporation de Parking de la Place de Cornavin SA au 1.1.2024	2.3				19 109		19 109
Incorporation de Parking Plaine de Plainpalais SA au 30.6.2024	2.3				4 083		4 083
Résultat net de l'exercice						18 156	18 156
Rachat d'actions					-78		-78
Dividendes versés					-1 171		-1 171
Soldes au 31 décembre avant parts minoritaires sur le résultat		100	2 000	188 917	21 944	18 156	231 118
Parts des intérêts non contrôlants sur le résultat					1 227	-1 227	0
Soldes au 31 décembre avant affectation du résultat		100	2 000	188 917	23 171	16 929	231 118
Attribution aux fonds statutaires				8 465		-8 465	0
Part du résultat à verser à l'Etat de Genève	36					-8 465	-8 465
Soldes au 31 décembre après affectation du résultat		100	2 000	197 382	23 171	0	222 653

Flux de trésorerie consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF	Réalisé 2025	Réalisé 2024
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice consolidé	17 936	16 929
Variation des fonds d'amortissement des immobilisations	9 371	9 454
Charges et produits non monétaires	-1 195	-4 835
Diminution / Augmentation de l'actif courant	-193	-410
Diminution / Augmentation du passif courant	-7 541	7 720
Variation des autres passifs à long terme	2 552	-145
Sortie de l'inventaire	0	-535
Flux liés aux activités opérationnelles	20 931	28 180
Activités d'investissement		
Parkings publics		
<i>Parking de la Place de Cornavin</i>	Note 35 - 5 162	-376
<i>Parking Plaine de Plainpalais</i>	-287	-51
<i>Parking Saint-Antoine</i>	-226	-3 376
<i>Parking des Alpes</i>	-96	-235
<i>Parking des Coudriers</i>	0	12
<i>Parking Gare de Chêne-Bourg</i>	-19	-127
Parkings Vélos		
<i>Velocity</i>	-134	-301
Parkings Habitants		
<i>Butini</i>	-259	0
<i>Grandes-Communes</i>	-803	-40
<i>Vieux-Moulin</i>	-21	0
<i>Tilleuls</i>	-150	0
<i>Gazomètres</i>	-67	0
<i>Louis-Favre</i>	-169	-53
Parkings P+R		
<i>P+R Moillesulaz</i>	-5	-406
<i>P+R Etoile</i>	-1 807	-1 170
<i>P+R Sous-Moulin</i>	-67	-342
<i>P+R Sécheron</i>	-73	-412
<i>P+R Bachet 2</i>	0	177
<i>P+R Genève-Plage</i>	-242	-28
<i>P+R Pré-Bois</i>	0	-87
<i>P+R autres</i>	-308	328
Bureaux du parking de l'Etoile		
<i>Bureaux administratifs</i>	0	-20
<i>Esplanade de Pont-Rouge</i>	-634	-532
Etudes et chantiers de parking		
<i>P+R Trèfle-Blanc</i>	-2 015	-531
<i>P+R Goutte de Saint-Mathieu</i>	-54	-317
<i>P+R P47</i>	-803	-345
<i>Autres P+R</i>	-3	-24
Autres immobilisations		
<i>Centre de contrôle (y c. Tri-monnaie et véhicules)</i>	-246	1 277
<i>Voie publique et horodateurs</i>	-155	23
<i>Contrôle du stationnement</i>	-104	-345
<i>Informatique de gestion, matériel et logiciel informatique</i>	-711	-750
Placements à CT et autres actifs à LT		
<i>Variations des placements à court terme</i>	8 000	-12 000
<i>Variation du prêt et des garanties à long terme</i>	264	113
<i>Achat d'actions</i>	-4 606	-3 211
<i>Liquidités acquises des nouvelles filiales</i>	Note 12 0	20 998
Flux liés aux activités d'investissement	-10 961	-2 150
Variations des fonds propres		
Dividendes des filiales aux minoritaires	-3 262	-1 171
Affectation du 50% du résultat consolidé à l'Etat	-8 465	-5 334
Total des flux de trésorerie	-1 757	19 525
Liquidités au 1 ^{er} janvier	Note 12 70 074	50 549
Liquidités au 31 décembre	68 317	70 074
Variation des liquidités	-1 757	19 525



Notes aux états financiers pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2025

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 PRESENTATION

La Fondation des Parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité du Canton de Genève, l'Etat confie à la Fondation les missions suivantes :

- construire et encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- assurer des prestations de services en matière de stationnement.

Secteur	2025	2024
Direction générale	5.5	3.7
Service Ressources Humaines	5	4.0
Service Communication	1.7	1.7
Service Achats	1.9	1.7
Département Travaux & Planification	7.3	5.3
Département Exploitation	60.5	55.5
Département Service du Stationnement	71.9	78.0
Département Administration & Finances	26.3	24.9
Département Systèmes d'Information	19	16.0
Apprenti(e)s	7	6.0
Total	206.1	196.8

1.3 ORGANISATION DES FILIALES

Les filiales, par le biais de mandats de gestion, délèguent entièrement leur administration et leur exploitation à la Fondation des Parkings. Elles ne disposent pas de personnel.

1.4 STATUT FISCAL

La Fondation est exonérée en matière d'impôts

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs pour un même objet doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

La dernière modification de la LFPark est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2018, parallèlement et en conséquence de la nouvelle loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP).

1.2 ORGANISATION DE LA FONDATION DES PARKINGS

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2025 était de 214 personnes pour 206.1 «équivalents plein temps», réparti comme suit :

sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal. Ses filiales sont, elles, en revanche, soumises aux lois fiscales ordinaires des personnes morales.

1.5 AFFECTATION DU BENEFICE

Conformément à l'article 35 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP), sur proposition du Conseil de Fondation, le Conseil

d'Etat détermine l'affectation à l'Etat du bénéfice réalisé. Sa décision tient notamment compte des besoins de financement des investissements projetés par l'institution.

2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF). En outre, les états financiers se réfèrent à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

2.1 CONSOLIDATION (IPSAS 35)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking de la Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA. Depuis l'exercice 2024, la Fondation détient la majorité des parts des intérêts des deux entités. L'analyse globale des relations entre la Fondation et ses filiales, en particulier sous l'angle du pouvoir de décision sur les avantages que l'actionnaire majoritaire peut obtenir, permet de conclure à l'existence d'un contrôle effectif. La Fondation a consolidé ses filiales par la méthode d'intégration globale des actifs, des passifs, des produits, des charges, des fonds propres et des flux de trésorerie (paragraphe 40, norme IPSAS 35) le 1.1.2024 pour Parking de la Place de Cornavin SA et le 30.6.2024 pour Parking Plaine de Plainpalais SA. Elle a présenté pour la première fois un résultat consolidé intégralement dans ses états financiers au 31.12.2024.

Les valeurs du budget 2025 ont été établies et soumises au Conseil d'Etat avant la préparation des états financiers 2024, elles suivent les principes et méthodes valables avant la prise de contrôle.

La Fondation a acquis des participations supplémentaires au cours de l'année 2025, à hauteur de :

	Parts	Valeur comptable	Valeur d'acquisition
Parking de la Place de Cornavin SA	9.48%	3 557 262.63	3 436 400.00
Parking Plaine de Plainpalais SA	16.25%	2 340 712.29	1 170 000.00

Au 31 décembre 2025, la Fondation détient 60.08% des actions de Parking de la Place de Cornavin SA et 90.25% des actions de Parking Plaine de Plainpalais SA.

2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur

les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

[voir aussi note 4.7](#)

2.3 CHANGEMENT DE PRATIQUES COMPTABLES

(i) Effets de la prise de participations supplémentaires (IPSAS 35)

La Fondation a acquis 2248 actions (détail ci-dessous) de ses filiales pendant l'année écoulée. Chaque transaction a un impact sur les intérêts minoritaires des fonds propres des filiales. La différence entre la valeur d'acquisition des titres et la valeur comptable des parts minoritaires correspondantes est comptabilisée dans les fonds propres consolidés de l'entité contrôlante, en diminution ou en augmentation.

Date	Nombre d'actions	Société
21.02.2025	127	Parking de la Place de Cornavin SA
28.02.2025	32	Parking de la Place de Cornavin SA
16.07.2025	782	Parking de la Place de Cornavin SA
16.07.2025	100	Parking Plaine de Plainpalais SA
05.09.2025	1 200	Parking Plaine de Plainpalais SA
30.09.2025	7	Parking de la Place de Cornavin SA
Total	2 248	

La valeur comptable de référence des parts minoritaires pour les transactions du premier semestre est celle du 31.12.2024, alors que celle des parts minoritaires pour les transactions de second semestre est celle du 30.06.2025.

(ii) Effets de la prise de participation majoritaire en 2024 (IPSAS 40)

Pour rappel, la prise de participation majoritaire dans les filiales en 2024 a obligé la Fondation à réévaluer ses investissements initiaux aux dates d'acquisition. De plus, elle a mesuré et reconnu tout goodwill ou badwill découlant de ces opérations. Globalement et en conséquence, la Fondation a comptabilisé des produits et charges d'intégration à hauteur de CHF 10 953 134.-.

3. APPLICATIONS DES DEROGATIONS EDICTEES PAR LE CONSEIL D'ETAT

Depuis 2016, la Fondation applique les dérogations de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers.

Les dérogations complètes sont énumérées ci-après :

a) les engagements de prévoyance relatifs aux

avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ;

b) le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20) ;

c) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 41 et 47) ;

d) les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 45) ;

e) les loyers versés pour l'usage de choses mobilières ou de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 43, mais selon la norme IPSAS 13.

4. PRINCIPES COMPTABLES

4.1 CONVERSION DES MONNAIES ETRANGERES (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

4.2 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES (IPSAS 36) ET FILIALES (IPSAS 35)

Les sociétés Parking de la Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA étaient des entreprises associées et étaient consolidées selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'en 2023. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus. Le compte de résultat reflète la quote-part du résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

Lorsque la Fondation, en conséquence de l'acquisition d'actions supplémentaires des deux

entités associées, devient l'entité contrôlante de ces filiales, elle doit se référer à la norme IPSAS 40 (Regroupement d'entités du secteur public) pour traiter des effets de l'acquisition ainsi qu'à la norme 35 (Consolidation des états financiers) pour ce qui relève de la préparation des états financiers consolidés.

Dans cette nouvelle configuration, la méthode de la mise en équivalence est abandonnée au profit de l'intégration globale des comptes des filiales. Après agrégation des comptes et l'élimination des écritures relatives aux opérations entre les entités ainsi que celles des participations, la quote-part des résultats et des fonds propres non contrôlée est calculée et présentée de façon transparente dans les états financiers.

[voir aussi note 18](#)

4.3 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidés, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités, tels que définis ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

[voir aussi note 12](#)

4.4 AUTRES ACTIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 30 & 41)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent : l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables.

La classification d'un instrument financier est définie selon le mode d'évaluation lors des évaluations subséquentes. Elle s'effectue selon le modèle de gestion de l'entreprise pour les instruments financiers ainsi que sur les caractéristiques des flux de trésorerie de l'instrument financier : (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ; (ii) actifs financiers au coût amorti ; (iii) actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux.

(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction et, d'autre part, des

actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

Si l'actif financier ne peut être évalué par les modes (ii) et (iii), il doit être évalué selon la méthode (i).

(ii) Actifs financiers au coût amorti

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

[voir aussi note 17](#)

Les créances des clients ont, en général, une échéance entre 15 et 30 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

[voir aussi note 13](#)

(iii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux

Après comptabilisation initiale, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un tel actif sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

Perte de crédit estimée

La Fondation reconnaît les pertes de crédit en deux étapes. Pour les expositions de crédit pour lesquelles il n'y a pas eu d'augmentation significative de risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues sont provisionnées pour les pertes de crédit résultant d'événements de défaut qui sont possibles dans les 12 prochains mois. Pour les expositions de crédit pour lesquelles il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes est requise pour les pertes attendues sur la durée de vie restante de l'exposition, quel que soit le moment du défaut.

4.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
<i>Terrains</i>	illimitée
<i>Gros œuvre</i>	50 - 100 ans
<i>Second œuvre</i>	5 - 20 ans
<i>Matériel technique</i>	5 - 20 ans
Horodateurs de la voie publique	4 - 5 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Équipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Les seuils d'activation retenus sont de CHF 25 000.- pour un bien ou un service unitaire et de CHF 50 000.- pour des biens ou services cumulés ou associés à un même projet.

[voir aussi note 15](#)

4.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

	Durée d'utilité
Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent)	20 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

[voir aussi note 16](#)

4.7 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS NON FINANCIERS (IPSAS 21)

Alignée sur les pratiques du groupe de l'Etat de Genève, la Fondation applique depuis l'exercice 2021 la norme 21 (dépréciation des actifs non générateurs de trésorerie) à la place de la norme 26 (dépréciation des actifs générateurs de trésorerie).

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Cet examen se fonde sur des sources externes et internes, au minimum en considérant les éléments suivants :

- une disparition ou quasi-disparition de la demande ou du besoin pour le service rendu ;
- un changement significatif à long terme de l'environnement technologique, légal ou politique ayant un effet négatif sur l'entité ;
- une dégradation physique constatée ;
- un changement significatif à long terme dans la mesure ou la manière dont un actif est utilisé ou pourrait être utilisé ;
- une décision d'arrêter la construction d'un actif avant qu'il ne soit achevé ou prêt à utilisation ;
- la performance de service d'un actif est ou sera considérablement moins bonne que celle attendue.

Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette (cf. note 4.4) des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'un actif non générateur de trésorerie correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel. Elle est appréciée selon l'approche la plus appropriée entre :

- le coût de remplacement de l'actif net d'amortissement ;
- le coût de remise en état ;
- les unités de services attendus.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

Au 31 décembre 2025, aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

[voir aussi notes 15 et 16](#)

4.8 DETTES FINANCIERES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 30 & 41)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

[voir aussi note 21](#)

4.9 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date. Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

[voir aussi note 22](#)

4.10 AVANTAGES AU PERSONNEL (IPSAS 39)

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) est un établissement de droit public, auquel la Fondation des Parkings est affiliée, qui applique un plan principal en primauté de

prestations. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a de la loi sur la prévoyance professionnelle et sous l'approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG, qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG), a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG). Pour y parvenir, en 2020, la CPEG a bénéficié d'une nouvelle recapitalisation, correspondant à un taux de couverture de 75% de ses engagements au 1^{er} janvier 2018.

[voir aussi note 24](#)

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique «Frais de personnel» à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs. Les primes d'ancienneté, avantages à long terme de CHF 500.-, 2000.-, 2'500.- et 3'000.- sont comptabilisées à l'occasion des jubilés. Compte tenu de l'importance relative des montants, la Fondation a renoncé à estimer le coût annuel des services rendus et à le comptabiliser en dette.

4.11 AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Un droit réel cédé à un tiers sous la forme d'une servitude peut constituer un engagement à long terme.

4.12 CONTRATS DE LOCATION (IPSAS 13 ET 43)

Conformément aux dérogations en vigueur (note 3) et malgré l'introduction d'une nouvelle norme IPSAS 43 au 1er janvier 2025, la Fondation continue l'application de la norme IPSAS 13.

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques

et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

L'application de la norme 43 aurait introduit pour le locataire un modèle de droit d'utilisation en lieu et place d'un modèle basé sur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Ce modèle exige que le locataire reconnaisse un actif de droit d'utilisation parce qu'il contrôle le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et, en effet miroir, une obligation de location parce qu'il a une obligation actuelle de réaliser des paiements de locations futurs en conformité avec le contrat de location. La valorisation de ces éléments dépend de la durée contractuelle non résiliable et du taux d'actualisation des loyers à verser pendant cette durée.

4.13 RECONNAISSANCE DES REVENUS (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parcage horaire, soit des

prestations de courte durée, sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements, aux locations ou aux macarons annuels, soit des prestations de longue durée, sont répartis sur la durée de validité du stationnement. L'introduction d'une plateforme de vente de macarons journaliers virtuels en automne 2020 a permis de distinguer, là où cela fait sens, la vente et l'encaissement qu'elle génère de la reconnaissance des recettes, puisque le moment de l'activation (utilisation) du droit est dorénavant connue. La valeur des macarons journaliers vendus mais non utilisés est inscrite au passif dans les revenus reçus d'avance. Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation. Les produits des macarons perçus sont issus du parcage sur la voie publique et, par ce fait, qualifiés de taxe. Conformément à l'article 7D de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, les produits nets des frais de gestion sont versés à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement destinés aux habitants et aux P+R.

Les baux de location de places de parking ont une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours lorsqu'ils commencent avant le 1er juillet et, dès cette date, une durée de location qui s'étend jusqu'à la fin de l'année suivante. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

Les abonnements ont, en général, une durée contractuelle correspondant à la période entre la date de début de la prestation et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année. Les abonnements P+R ont une durée contractuelle congruente avec la durée des abonnements de transports publics remis, soit un mois pour les abonnements mensuels et 12 mois pour les abonnements annuels.

Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Recettes des services rendus sur la voie publique

Depuis le 1^{er} janvier 2019, de nouvelles conventions règlent les activités de gestion des moyens de paiement et de contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève. Les honoraires de ces deux contrats sont calculés sur la base des coûts effectifs des services rendus plus une marge bénéficiaire de développement, fixe ou variable.

4.14 SUBVENTIONS (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif comme engagement à long terme. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Depuis 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

[voir aussi notes 6 et 23](#)

4.15 NORMES PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR

La norme 47, la seule applicable à la Fondation, et les possibles effets sur ses comptes ont été étudiés pendant l'année 2025. Le traitement des revenus actuels ne subira pas de modification.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)	Date d'émission	Date d'entrée en vigueur
IPSAS 47 Revenus (remplace normes 9, 11 et 23)	mai 2023	1 ^{er} janvier 2026
IPSAS 48 Coûts de transfert	mai 2023	1 ^{er} janvier 2026
IPSAS 49 Plans de prestations postérieurs à l'emploi	janvier 2026	1 ^{er} janvier 2028

En plus des éléments susmentionnés, l'IPSAS Board a aussi publié les normes suivantes:

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)	Date d'émission	Date d'entrée en vigueur
IPSAS 50 Exploration et évaluation des ressources minières	novembre 2024	1 ^{er} janvier 2027
IPSAS 51 Ressources naturelles matérielles détenues dans un but de conservation	novembre 2024	1 ^{er} janvier 2027

5. INFORMATIONS SECTORIELLES (IPSAS 18)

La Fondation et ses filiales sont essentiellement actives dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. SUBVENTIONS NON MONETAIRES

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est pas enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes « 3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat » et « 4.14 Subventions (IPSAS 23) » du présent rapport.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable dès les comptes 2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le Canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante:

[Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat x taux moyen de la dette de l'Etat – contrepartie monétaire]

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir:

[surface x prix/m² x taux de rendement]

Les prix/m² sont arrondis au centime dans les calculs alors qu'ils apparaissent au franc dans le tableau ci-après.

Subventions non monétaires par parking en 2025

	Taux	Prix au m ²	Superficie au m ²	Coût construction	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
Canton de Genève						
P+R Les Mouilles	2 %			4 000 000		80 000
P+R Genève-Plage	2 %	50	272		272	
P+R Sécheron	2%	374	2 489		18 606	
Parking des Gazomètres	2%	2 209	3 003		132 659	
Parking Gare de Chêne-Bourg	1.75%	333	4 260		24 816	
Vélostation Lancy-Pont Rouge			1 308			
Vélostation Gare de Chêne-Bourg			485			
Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries						
P+R Sous-Moulin	5 %	50	4 609		11 523	
Onex						
Parking du Vieux-Moulin	5 %	50	4 901		12 253	
Autres						
P+R IKEA	5 %	50	1 000			2 500
P+R Balexert	5 %	50	7 500			18 750
Total					200 128	101 250
Total général						301 378

7. PRODUITS DIVERS

En milliers de CHF au 31 décembre	2025	2024
Honoraires des ingénieurs	276	300
Produits divers administratifs	201	203
Produits divers d'exploitation	511	696
Redevances et droits cédés	505	456
Total	1 492	1 655

8. FRAIS DE PERSONNEL

En milliers de CHF au 31 décembre	2025	2024
Salaires et autres éléments de salaires	20 085	19 047
Indemnités journalières	-783	-625
Charges sociales	4 991	4 848
Frais de formation	288	235
Plan de mobilité	98	76
Frais et achat d'uniformes	95	148
Honoraires	437	318
Santé et sécurité du personnel	238	158
Autres frais (repas, déplacements, etc.)	294	296
Total	25 743	24 501

9. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts du prêt à long terme (cf. note 17) en faveur de l'Aéroport International de Genève (AIG) et, le cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements.

En milliers de CHF au 31 décembre	2025	2024
Intérêts créanciers	14	56
Ecart de change	0	1
Intérêts sur prêt à long terme AIG	606	594
Produits financiers divers	0	17
Total	620	669

10. CHARGES FINANCIERES

Les charges financières proviennent principalement de commissions liées aux encaissements des règlements par cartes de crédit.

En milliers de CHF au 31 décembre	2025	2024
Commissions liées aux encaissements par cartes de crédit	-435	-433
Frais bancaires et charges financières diverses	-38	-42
Total	-474	-475

11. COMPARAISON BUDGETAIRE (IPSAS 24)

Le budget 2025 de la Fondation des Parkings, validé par un arrêté du Conseil d'Etat genevois le 30 octobre 2024, est réalisé selon un schéma de consolidation partielle prévalant avant les prises de participation amenant à une consolidation intégrale en 2024. Ce budget ne peut pas être retraité, aussi, cette comparaison porte sur le réalisé 2025 des comptes individuels de la Fondation, quasi identique à la consolidation partielle.

Montants en CHF	Budget 2025	Réalisé 2025	Ecart CHF	Ecart %
Produits				
Produits des abonnements	8 526 864	8 775 540	248 676	2.92%
Produits du parcage horaire	9 234 400	9 090 837	-143 563	-1.55%
Produits des macarons	11 431 500	11 703 502	272 002	2.38%
Produits différés de subventions d'investissement	144 290	144 290	0	0.00%
Redevances pour la gestion administrative de parkings	2 279 300	1 922 835	-356 465	-15.64%
<i>Redevances administratives de parkings d'entreprises associées</i>	319 000	320 284	1 284	0.40%
<i>Redevances administratives de parkings tiers</i>	1 960 300	1 602 551	-357 749	-18.25%
Redevances pour l'exploitation de parkings	6 774 700	6 211 229	-563 471	-8.32%
<i>Redevances d'exploitation de parkings d'entreprises associées</i>	1 425 000	1 428 204	3 204	0.22%
<i>Redevances d'exploitation de parkings tiers</i>	5 349 700	4 783 024	-566 676	-10.59%
Redevances pour services fournis sur la voie publique	13 379 674	13 591 968	212 294	1.59%
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement Ville de Genève</i>	11 218 785	11 510 777	291 992	2.60%
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes</i>	845 000	866 250	21 250	2.51%
<i>Redevances pour la gestion des systèmes de paiement</i>	1 315 889	1 214 942	-100 947	-7.67%
Autres produits d'exploitation	1 248 170	1 817 099	568 929	45.58%
<i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>	142 720	639 787	497 067	348.28%
<i>Publicité</i>	78 500	74 413	-4 087	-5.21%
<i>Vente énergie solaire</i>	16 600	5 413	-11 187	-67.39%
<i>Honoraires et produits divers</i>	1 010 350	1 097 486	87 136	8.62%
Total des produits	53 018 898	53 257 300	238 401	0.45%
Charges				
Frais de personnel	-28 179 952	-25 894 560	2 285 392	-8.11%
<i>Frais de personnel</i>	-27 989 952	-25 744 830	2 245 123	-8.02%
<i>Frais du Conseil</i>	-190 000	-149 730	40 270	-21.19%
Frais d'exploitation	-4 155 888	-3 420 523	735 366	-17.69%
<i>Frais d'exploitation</i>	-3 980 888	-3 354 637	626 251	-15.73%
<i>Etudes</i>	-175 000	-65 886	109 114	-62.35%
Frais d'entretien	-1 775 600	-1 674 733	100 867	-5.68%
Frais d'administration	-7 104 941	-7 203 581	-98 640	1.39%
<i>Frais généraux</i>	-3 597 241	-3 855 550	-258 309	7.18%
<i>Administration générale</i>	-2 905 700	-2 274 267	631 433	-21.73%
<i>Locaux administratifs</i>	-602 000	-1 073 764	-471 764	78.37%
Amortissements	-8 431 379	-7 366 721	1 064 657	-12.63%
<i>Amortissements immobilisations d'administration</i>	-1 134 089	-732 154	401 934	-35.44%
<i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>	-7 297 290	-6 634 567	662 723	-9.08%
Total des charges	-49 647 760	-45 560 118	4 087 643	-8.23%
Résultat opérationnel	3 371 138	7 697 182	4 326 044	128.33%

En marquant une progression en 2025, le chiffre d'affaires atteint l'objectif budgétaire de CHF 53 mios. Les recettes des abonnements P+R remontent et expliquent le dépassement de près de kCHF 250 constaté dans cette rubrique. De leur côté, les produits des macarons multizones dépassent aussi nos attentes pour un montant de kCHF 600. A relever que la perte du mandat d'exploitation du parking Eaux-Vives Sud ainsi que la légère réduction du périmètre des parkings des HUG n'étaient pas connues du budget. Ainsi, le budget était surévalué de près de kCHF 400 pour les redevances de gestion et d'exploitation.

Les charges sont inférieures au budget pour un montant cumulé de CHF 4.1 mios ou 8.23%. Cet écart, qui était de 6 % l'an dernier, se creuse en raison de frais de personnel de CHF 2.3 mios plus bas que prévu à cause des engagements non effectifs (9 dont 4 engagés à ce jour et 5 à engager) et des départs (7 postes non remplacés). Le reste de l'écart se justifie par la marge usuelle prise pour garantir en tout temps l'opérabilité des parkings en palliant les aléas techniques tels que les remplacements et interventions sur les équipements ainsi qu'au report de certains travaux de rénovation. Le décalage dans la réalisation de gros projets, par un effet de glissement temporel provoqué pour plusieurs raisons (autorisations, modifications, priorisations), réduit la charge d'amortissement comme l'année dernière de CHF 1 mio. Les projets informatiques connaissent un effet identique avec une consommation de 71% du budget de fonctionnement.

La fin des projets de transformation des locaux administratifs des parkings Saint-Antoine et P+R Etoile nous a permis de revaloriser les loyers des surfaces utilisées par le personnel de la Fondation actif sur ces deux sites. De plus, dans le but de présenter un juste résultat de ces parkings, nous avons comptabilisé ces loyers en charge sous « locaux administratifs » et en produit sous « produits des locations dépôts / surfaces ». Ce changement n'était pas prévu dans le budget, il explique les écarts visibles pour ces deux positions du compte de résultat.

L'ensemble des éléments susmentionnés permet de dégager un bénéfice opérationnel supérieur au budget de CHF 4.3 mios.

12. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les fonds des comptes bancaires et postaux de la Fondation sont régulièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre des accords avec la caisse centralisée. Cette dernière ne sert aucun intérêt. Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à leur valeur comptable.

Une partie de ces liquidités est dédiée aux mandats de prestations et de gérance.

En milliers de CHF au 31 décembre	2025	2024
Caisses	359	260
Compte auprès de la caisse centralisée de l'Etat de Genève	42 080	42 229
Comptes de chèques postaux	11 605	18 939
Avoirs en c/c B.C.G.E.	14 269	8 640
Avoirs en c/c CS	5	5
Total	68 317	70 074

La valeur d'entrée au 1.1.2024 du tableau des flux de trésorerie correspond à la valeur de sortie au 31.12.2023 des liquidités de la Fondation avant changement de méthode de consolidation. Les liquidités des filiales au 1.1. 2024 apparaissent sous la rubrique « Liquidités acquises des nouvelles filiales » pour un montant de CHF 20 997 928.

13. DEBITEURS

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2025	2024
Tiers	742	991
Entités publiques genevoises non consolidées par l'Etat de Genève	94	87
Entités publiques genevoises consolidées par l'Etat de Genève	338	345
Provision pour débiteurs douteux	-108	-224
Total	1 066	1 199

La provision pour débiteurs douteux est estimée en additionnant la totalité des créances impayées de moins de 5 ans, par commodité au 30 novembre de l'exercice. Compte tenu de la faible probabilité de recouvrer de vieilles créances, l'estimation ne retient plus les cas au-delà de 5 ans.

14. ACTIFS TRANSITOIRES

Les actifs transitoires divers concernent essentiellement des encaissements à recevoir des règlements par cartes bancaires, l'indexation 2025 des loyers de la galerie marchande Metro Shopping Cornavin (kCHF 741) ainsi que les marges de développement des mandat de gestion en voie publique en Ville de Genève (kCHF 764).

En milliers de CHF au 31 décembre	2025	2024
Actifs transitoires divers	2 405	2 821
Charges payées d'avance	1 317	561
Total	3 722	3 382

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Année 2025

En milliers de CHF	Parkings publics	Parkings habitants	Parkings P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition ou construction						
Situation au 1^{er} janvier	111 523	45 152	126 728	11 271	16 435	311 108
Investissement	1 349	492	3 660	259	419	6 179
Actifs incorporés	0	0	0	0	0	0
Sortie	0	0	0	0	-73	-73
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	112 872	45 644	130 388	11 529	16 781	317 214
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-32 741	-23 184	-69 460	-10 620	-14 051	-150 056
Amortissements	-3 861	-981	-3 260	-293	-466	-8 861
Sortie	0	0	0	0	73	73
Situation au 31 décembre	-36 602	-24 165	-72 720	-10 913	-14 444	-158 844
Valeur nette comptable au 31 déc.	76 269	21 479	57 668	617	2 337	158 370

Année 2024

En milliers de CHF	Parkings publics	Parkings habitants	Parkings P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition ou construction						
Situation au 1^{er} janvier	70 025	45 152	126 083	10 979	15 814	268 052
Investissement	5 093	0	1 149	453	621	7 316
Actifs incorporés	36 417	0	0	0	0	36 417
Sortie	-12	0	-504	-160	0	-677
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	111 523	45 152	126 728	11 271	16 435	311 108
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-28 637	-22 231	-66 910	-10 377	-13 472	-141 627
Amortissements	-4 117	-953	-3 055	-262	-578	-8 964
Sortie	12	0	504	18	0	535
Situation au 31 décembre	-32 741	-23 184	-69 460	-10 620	-14 051	-150 056
Valeur nette comptable au 31 déc.	78 781	21 968	57 268	651	2 384	161 052

Conséquence de la consolidation intégrale courant 2024, les parkings des filiales ont été incorporés à leur nouvelle valeur dans le segment des parkings publics.

16. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Année 2025

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition			
Situation au 1^{er} janvier	3 962	1 325	5 287
Achat	280	0	280
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	4 242	1 325	5 566
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-2 766	-366	-3 132
Amortissements	-487	-24	-511
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	-3 252	-390	-3 643
Valeur nette comptable au 31 décembre	989	934	1 924

Année 2024

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition			
Situation au 1^{er} janvier	3 393	1 325	4 718
Achat	569	0	569
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	3 962	1 325	5 287
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-2 299	-342	-2 642
Amortissements	-466	-24	-490
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	-2 766	-366	-3 132
Valeur nette comptable au 31 décembre	1 196	958	2 155

17. PRET ET GARANTIES A LONG TERME

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un plan de paiements différés équivalent à un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) d'un montant de CHF 25 693 232.-. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci, de CHF 945 000.- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389 291.-, qui porte la créance à CHF 20 048 513.- au 31.12.2025, et un solde correspondant aux intérêts. Le remboursement annuel payable avant douze mois est présenté sous « Autres créances à court terme ».

Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 561 507.- au 31.12.2025.

18. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES CONTROLEES (IPSAS 38)

La Fondation détient 94.25 % de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA (PPP SA) et 60.08 % de parts d'intérêt dans la société Parking de la Place de Cornavin SA (PPC SA) au 31.12.2025.

Le tableau ci-dessous fournit les données comptables principales des deux filiales pour 2025.

Montants en CHF

Données financières résumées au 31 décembre	PPP SA	PPC SA	Total
Actifs courants	4 010 606	16 789 325	20 799 931
Actifs non courants	5 475 927	15 688 790	21 164 717
Total des actifs	9 486 533	32 478 115	41 964 648
Passifs courants	1 826 748	2 847 323	4 674 071
Passifs non courants	0	2 696 812	2 696 812
Total des fonds étrangers	1 826 748	5 544 135	7 370 883
Total des fonds propres	7 659 785	26 933 980	34 593 765
Total des produits des sociétés contrôlées	3 600 722	10 132 921	13 733 643
Résultat net de l'exercice des sociétés contrôlées	7 117 968	1 833 786	8 951 754
Flux de trésorerie			
Flux liés aux activités opérationnelles	-6 177 581	1 019 849	- 5 157 732
Flux liés aux activités d'investissement	-287 195	- 5 161 936	-5 449 131
Flux liés aux activités de financement	-1 888 482	-1 844 400	-3 732 882
Total des flux de trésorerie	-8 353 258	-5 986 486	-14 339 744
Parts des intérêts minoritaires après résultats 2025	1 433 974	15 340 394	16 774 368
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	2 210 000	1 051 806	3 261 806

19. FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2025	2024
Fournisseurs	3 155	3 417
Retenues de garanties pour travaux	62	77
Institutions sociales	81	46
Administration fédérale des contributions	411	520
Tiers	1 375	971
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	2 042	2 225
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	6 586	6 087
Autres créanciers	3	1
Total	13 714	13 344

20. REVENUS REÇUS D'AVANCE

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus annuels d'abonnements ou de macarons, lisés sur la durée de validité de ces produits qui se situe à cheval sur deux exercices, ainsi qu'au produit reçu d'avance obtenu par le calcul de la rente effective du droit de superficie du parking Butini, qui se monte à CHF 416 912.- au 31.12.2025.

21. EMPRUNTS ET DETTES

Depuis l'introduction des normes IPSAS, les dettes à long terme du parking Butini sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des résultats espérés du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. Depuis 2022, le taux d'intérêt implicite calculé est nul.

En milliers de CHF au 31 décembre	Taux d'intérêt effectif	Echéance	2025	2024
Dettes à long terme (parking Butini)				
Emprunt Ville de Genève (val. nominale CHF 3 mios)	0.0000 %	01.10.2057	2 017	2 017
Emprunt BCGe (val. nominale CHF 1 mio)	0.0000 %	01.10.2057	672	672
Total			2 690	2 690

22. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

La provision au bilan est constituée d'un montant de CHF 3 352 703.- correspondant aux prétentions des communes genevoises concernant les recettes de macarons multizones Tout Public des années 2024 et 2025.

23. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En milliers de CHF	2025	2024
P+R Moillesulaz	1 065	1 141
P+R Sécheron	666	684
Vélostation de la Gare de Chêne-Bourg	1 774	1 824
Total au 1^{er} janvier	3 505	3 649
Nouvelle subvention durant l'exercice	0	0
Subvention soldée durant l'exercice	0	0
Produits différés de subventions d'investissement	-144	-144
P+R Moillesulaz	989	1 065
P+R Sécheron	647	666
Vélostation de la Gare de Chêne-Bourg	1 724	1 774
Total au 31 décembre	3 360	3 505

Les subventions d'investissement apparaissent dans les engagements à long terme au passif du bilan.

24. ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit : « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Les calculs de prévoyance selon l'IPSAS 39 n'étant plus disponibles, les informations y relatives ne sont plus présentées. La Fondation est affiliée à la CPEG en tant qu'institution externe et possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte.

24.1 DONNEES DE BASE DES ASSURES DE LA FONDATION

Situations au 31 décembre	2025	2024
Nombre d'assurés		
Actifs	211	200
Bénéficiaires de pensions	45	46
Total	256	246
Assurés actifs		
Age moyen	45.50	45.55
Années d'assurances moyennes	12.70	12.88
Somme des salaires assurés (en CHF)	15 550 973	14 493 418
Salaires assurés moyens (en CHF)	73 701	72 467
Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF)	56 191 252	52 507 131
Bénéficiaires de pensions		
Age moyen sans les enfants	69.77	68.92
Pensions totales versées (en CHF)	1 119 628	1 051 687
Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)	18 691 779	19 688 156

24.2 BASES TECHNIQUES CPEG AU 31.12.2025

Tables actuarielles générationnelles VZ 2020 avec un décalage de 5 ans avec taux d'évaluation de 1.75% (réserves mathématiques et provisions techniques) et un taux technique de 2.5% (prestations de libre passage).

24.3 SOLVABILITE GLOBALE DE LA CPEG

Situation au 31 décembre	2025	2024
Degré de couverture légal (art. 44 OPP2)	79.0%	76.6%
Degré de couverture des pensionnés	100.0%	100.0%

25. AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Le droit distinct et permanent (DDP) 4616 de la Commune de Chêne-Bourg dont bénéficie la Fondation est grevé, par acte constitutif des 18, 25 et 26 juillet et du 25 août 2022, d'une servitude d'usage d'un local au premier sous-sol et d'une servitude de canalisation en faveur des Services Industriels de Genève, entité publique consolidée par l'Etat de Genève, contre le versement d'une indemnité totale de CHF 31540.-. Ce droit réel cédé est classé dans la rubrique des autres passifs à long terme. Chaque année, un amortissement de CHF 332.-, calculé sur la base de la durée du DDP 4616, est comptabilisé comme un produit.

La convention foncière, indemnisation et travaux PPC SA qui règle les aspects financiers du projet de réaménagement de la place de Cornavin et des transformations nécessaires du parking et de la galerie découlant du PDQ «Pôle Cornavin» a été signée par la Ville de Genève, le Canton et la société de Parking de la Place de Cornavin SA au premier trimestre 2025. Cette convention n'est pas encore approuvée par le pouvoir législatif de ces collectivités publiques. Dès cette étape franchie, les travaux pourront être programmés, ils débiteront début 2028. La galerie marchande cessera toute activité et les locataires devront remettre leurs clés définitivement. Une partie d'entre eux, compte tenu de la teneur des baux qui les lient à la société, ont négocié des indemnités de départ anticipé dont la soultte encore impayée, qui se monte à CHF 2696812.-, a été passée en créance à long terme. Ces indemnités font partie des frais indissociables et nécessaires à la réalisation des travaux. Elles sont comptabilisées dans les travaux en cours.

26. FONDS PROPRES

26.1 CAPITAL

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100 000.- de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3 000.-, non comptabilisée.

26.2 FONDS DE RESERVE GENERALE

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

26.3 FONDS STATUTAIRES

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

26.4 PARTS MINORITAIRES

Depuis la prise de contrôle effective des filiales en 2024, le bilan présente les parts des intérêts non contrôlés sur les fonds propres et le résultat.

27. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 2 classes :

- les entités publiques consolidées (cf. REEF) par l'Etat (p. ex. les Transports publics genevois) ;
- les filiales consolidées par la Fondation

(Parking de la Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA).

27.1 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a le mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas l'année précédente. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

27.2 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit:

Au 31 décembre	2025	2024
Conseil de Fondation		
Nombre de personnes	16	16
Rémunération (en milliers de CHF)	186	206
Représentation dans les conseils d'administration des filiales		
Rémunération (en milliers de CHF)	17	75
Direction		
Nombre de personnes (EPT)	6	6
Charges de personnel (en milliers de CHF)	1 705	1 692

28. CAUTIONNEMENT DE L'ETAT

La Fondation peut bénéficier de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8%, appliquée dès la mise en place des emprunts. La Fondation n'a pas eu recours à cette garantie pour les années ici présentées.

29. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

Les sommes des valeurs d'assurance des bâtiments sont de CHF 360 288 972.- pour la Fondation, de CHF 97 359 994.- pour Parking de la Place de Cornavin SA et de CHF 44 747 627.- pour Parking Plaine de Plainpalais SA, ceci au 1^{er} janvier 2026 (avec adaptation automatique à l'indice des coûts de construction du Canton de Genève, l'indice 2024 étant de 160.2). Les contrats d'assurances sont assumés depuis 2021 par la Bâloise Assurances SA. L'indemnité du risque incendie des bâtiments n'est plus limitée par événement.

30. ACTIFS GAGES POUR GARANTIR DES ENGAGEMENTS

La Fondation dispose de cédulas hypothécaires pour un total de CHF 44 850 000.-, toutes libres d'engagement.

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31.12.2025.

32. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Bureau du Conseil de Fondation de la Fondation des Parkings, désigné par le Conseil, est responsable de la définition de la stratégie financière qui est ensuite appliquée par la Direction opérationnelle. Les Conseils d'administration des filiales assument leur propre stratégie financière que la Direction de la Fondation exécute.

Dans le cadre de leurs activités, la Fondation des Parkings et ses filiales sont exposées à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objectif de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation et de ses filiales.

La Fondation et ses filiales ne recourent pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

32.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation et ses filiales ne sont pas exposées à un fort risque de crédit étant donné que:

- les disponibilités de la Fondation sont mises à disposition du Canton de Genève dans le cadre de la caisse centralisée (dont la note finale de S&P Global était de AA au 18 décembre 2023);
- les disponibilités des filiales sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées;
- les créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière régulière.

32.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation et ses filiales font coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part.

32.3 RISQUE DE TAUX D'INTERETS

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation et ses filiales ne sont exposées que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que:

- les emprunts sont libellés en taux fixes;
- les dettes du parking Butini ont un taux variable indépendant du marché des taux;
- les placements sont également effectués à taux fixes.

32.4 RISQUE DE CHANGE

La Fondation et ses filiales ne sont pas exposées au risque de change; les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse étant très limitées.

33. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE – EVALUATION DES RISQUES

La Fondation des Parkings et ses filiales assurent en toute indépendance leur système de contrôle interne. Les filiales sont soumises à un contrôle restreint des comptes par leur organe de révision respectif, elles se reposent en grande partie sur l'organisation, décrite ci-après, en place au sein de la Fondation. Parking de la Place de Cornavin SA a le même organe de révision que la Fondation. Par contre, Parking Plaine de Plainpalais SA travaille avec BDO SA.

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne. La politique du système de contrôle interne de la Fondation définit l'organisation et les activités ainsi que les acteurs et leurs responsabilités pour assurer une gestion efficace et appropriée du contrôle interne. Le système de contrôle interne utilise les outils mis à disposition pour le contrôle interne de l'Etat de Genève pour assurer la documentation des risques et des contrôles.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en

développant une compréhension commune des notions de risque et de contrôles et des terminologies employées et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI récolte et documente auprès des cadres ou des directeurs les risques inhérents à leur domaine d'activités. Il consolide et publie l'inventaire annuel des risques de la Fondation ;
- l'inventaire des risques est revu lors d'une séance plénière avec les propriétaires (personne responsable du suivi) des risques ;
- la cartographie des risques est validée par le Comité Risques puis entérinée par le Conseil de Fondation ;
- les risques majeurs de la Fondation sont restitués à l'Etat ;
- le coordinateur SCI suit les actions de réduction de risques et d'amélioration des contrôles.

Le Comité Risques de la Fondation est composé de deux membres du Conseil de Fondation, Mme Karine HERMENIER CASTRO et M. Dominique TINGUELY. En plus, ce comité peut s'adjoindre, pour assistance, les services de M. Damien ZUBER, Directeur général, et de M. Stéphane BERTOSSA, Directeur administratif et financier. La fonction de coordinateur SCI a été assurée par M. Nathanel BORROS de la société API SA.

Trois séances du Comité Risques ont été menées en 2025. Il en découle l'évolution suivante de l'appréciation des risques majeures et significatifs : la probabilité du risque « Événement majeur non détecté par une alarme » passe de basse à moyenne ; la probabilité du risque « Refus de rétrocession d'une collectivité à l'Etat sur les amendes » passe d'élevée à moyenne. De plus, deux nouveaux risques significatifs font leur apparition « Interpellation des médias relative à un incident RH » et « Escroquerie des usagers du stationnement ».

Les représentants des conseils d'administration se sont réunis une fois pour chaque entité.

34. PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES

En milliers de CHF au 31 décembre	2025
Produits extraordinaires	
Libération de la provision Artrans SA	510
Libération de la provision JLC Conseils	32
Remboursement des rentes DDP 2015 à 2021 par la Ville de Genève	7 582
Libération provision macarons multizones Tout Public 2020 à 2023	2 847
Autres produits	139
Total	11 110
Charges extraordinaires	
Décomptes de charges accessoires de la galerie marchande de Cornavin pour 2023 et 2024	-52
Règlement différend avec plusieurs locataires de la galerie marchande de Cornavin	-112
Provision macarons multizones Tout Public 2025	-1 806
Autres charges	-100
Total	-2 070

Le produit de CHF 7 582 055.- correspond au remboursement par la Ville de Genève à la société de Parking Plaine de Plainpalais SA des rentes du droit de superficie de la période du 1.1.2015 au 30.06.2021 à l'issue de la procédure arbitrale achevée le 7 avril 2025.

35. REALISATIONS EN COURS

Au 31 décembre	2025
Chantiers en cours	
Travaux P+R Etoile	438
Travaux P+R Tuileries	307
Transformation Grandes-Communes	928
Locaux Esplanade de Pont-Rouge	1 166
Indemnités payées aux locataires de la galerie marchande de Cornavin	1 774
Indemnités à payer aux locataires de la galerie marchande de Cornavin	2 697
Mise en conformité de la galerie marchande de Cornavin	578
Retenues sur garantie	62
Autres	21
Total chantiers en cours	7 970
Etudes	
Etudes P+R Goutte de Saint-Mathieu	524
Etudes P+R Trèfle-Blanc	2 702
Etudes P+R P47	1 822
Etudes et frais juridiques de la transformation du parking Cornavin	265
Autres	26
Total études	5 340
Total des réalisations en cours	13 309

36. ATTRIBUTION DU BENEFICE

Le Conseil d'Etat a décidé par arrêté du 6 juillet 2022 que, vu : l'article 35, alinéas 1 et 2 et de la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) ; la lettre du Conseil d'Etat du 8 juin 2022 adressée à la Présidence de la Fondation des Parkings relative à l'affectation du bénéfice de la Fondation ; la décision du Conseil de Fondation du 20 juin 2022 ; la convention d'objectifs du 7 octobre 2019 entre le Canton de Genève et la Fondation des Parkings valable, après prorogation, jusqu'au 31 décembre 2024, la Fondation des Parkings était redevable envers l'Etat de 50% du bénéfice annuel net consolidé. La convention d'objectifs du 6 décembre 2024 couvrant la période 2025 à 2028 prévoit que la Fondation ne verse aucune part de son bénéfice au Canton.

Stéphane Bertossa,
Directeur administratif et financier

19 février 2026

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Fondation des Parkings et de ses filiales (la fondation), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de résultat consolidé, la variation des fonds propres consolidés, le tableau de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

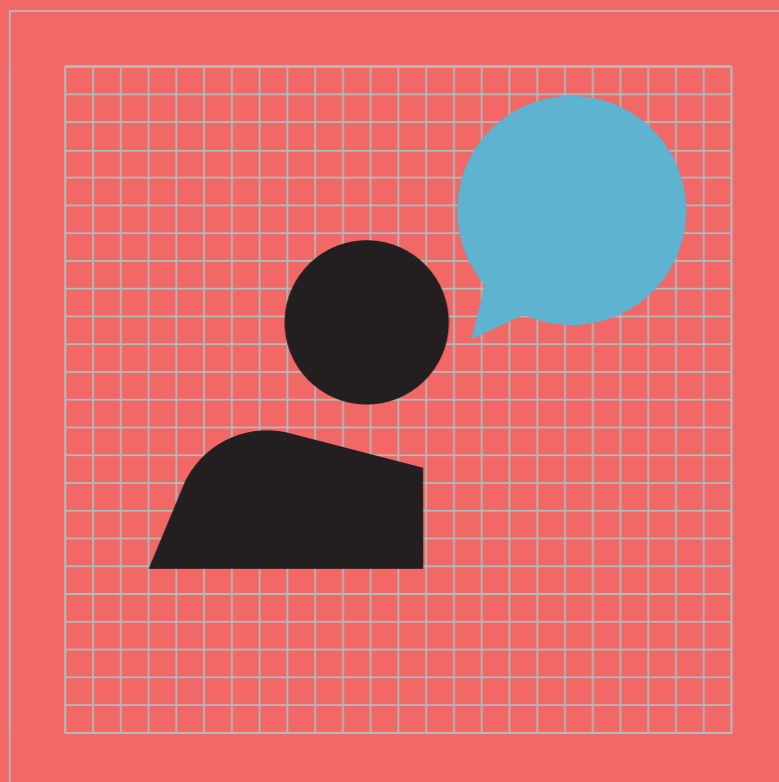
Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux comptes annuels consolidés

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux dispositions légales et à l'acte de fondation. Il est, en outre, responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Conseil de Fondation est responsable



d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de Fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse :

<http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revisioninstitutions-de-prevoyance>

Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 2 mars 2026

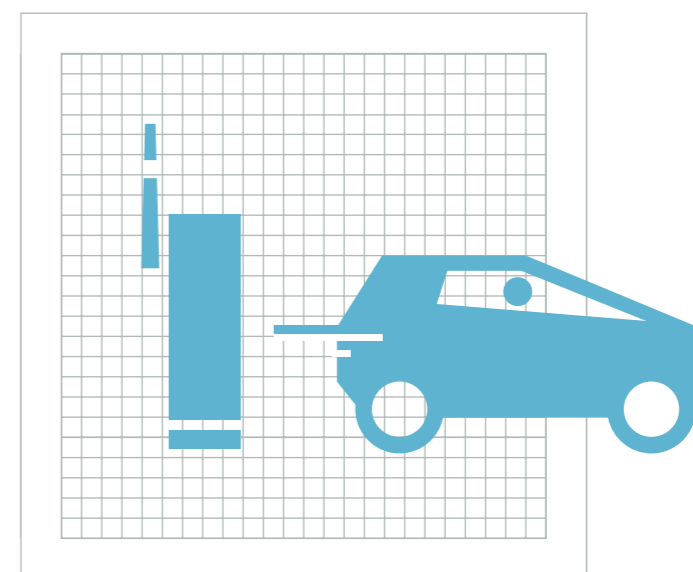
Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Alexandre Ribordy
Réviser agréé



IMPRESSUM

Editeur

Fondation des Parkings

Elaboration et coordination

Emmanuelle Merle, Fondation des Parkings

Réalisation

Atelier Pointif, Glenn Michel

Cartes et graphiques

Fabrice Nassisi

Illustrations

Atelier Clauson

Crédits photo

Jeeval Huber, Fondation des Parkings

Loris von Siebenthal

Copyright

Toute reproduction totale ou partielle du rapport de gestion de la Fondation des Parkings est soumise à l'autorisation de l'éditeur.

Impression

Atar Roto Presse, Genève

Ce produit est imprimé sur du papier recyclé certifié FSC® C154575

Remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de la Fondation qui ont contribué à la réalisation de ce rapport :

Direction générale : Miryem Delavelle, Dorothée Descamps,

Ingrid Greiffenberg, Hélène Juric, Nicole Laeser

Travaux&Planification : Sofiane Benarab, Isabelle Hote-Turgeon,

Dylan Marra, Ileana Ormas

Exploitation : Alexandre Béguin, Rayane Benachour,

Tiphaine Riedo

Administration&Finances : Patrick Adatte, Sophie Giner

Systèmes d'information : Cédric Decout, Anne-Sylvie Giolo,

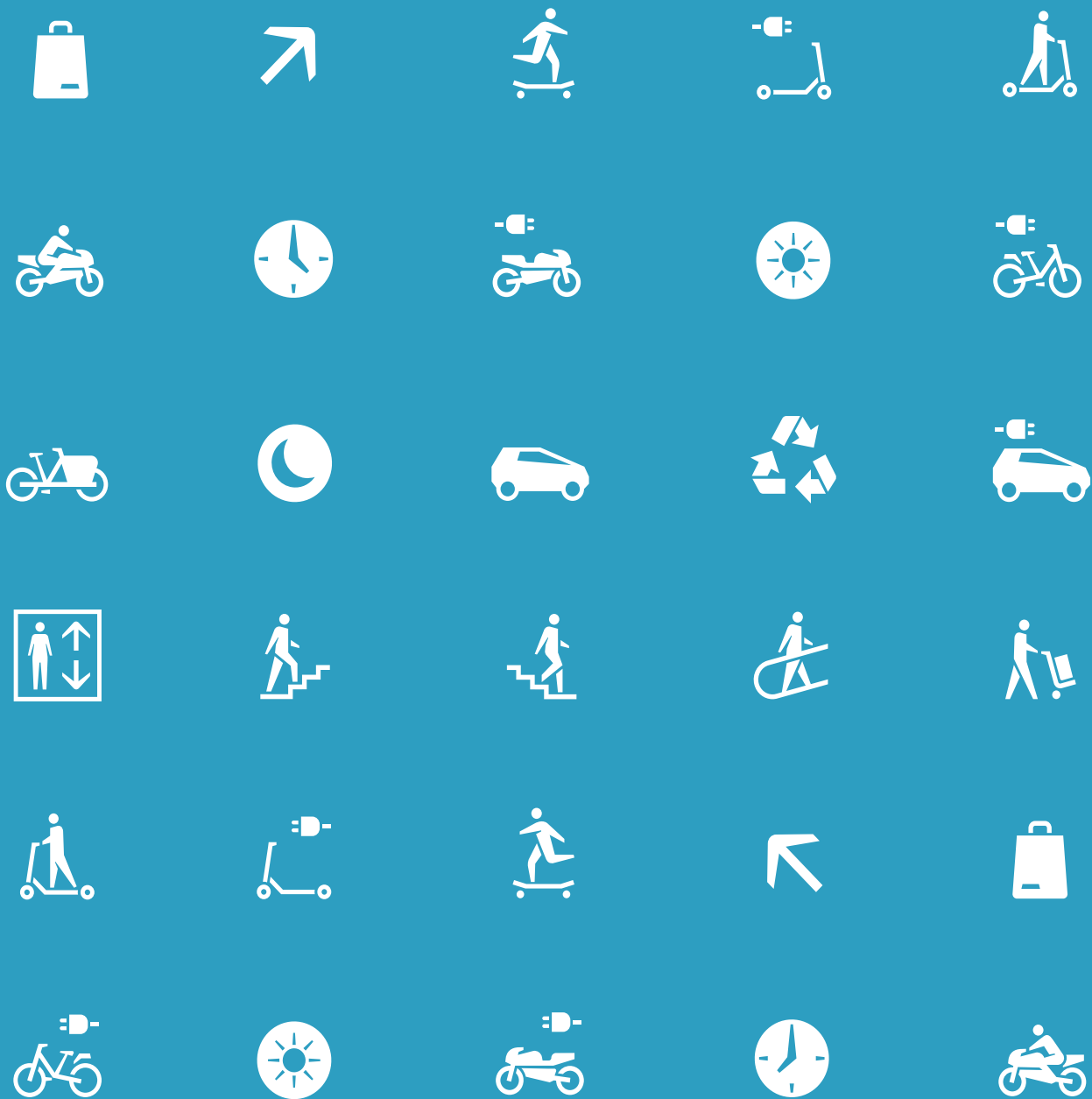
Erwan Jezequel, Evelyne Mirek

Note de la rédaction

Dans le présent rapport, afin de faciliter la lecture et sans intention discriminatoire, l'emploi du genre masculin a parfois été choisi, conformément à la règle de grammaire qui permet de l'utiliser comme valeur neutre pour désigner un ensemble de personnes comprenant à la fois des hommes et des femmes.



RECYCLÉ
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC® C154575



**FONDATION
DES
PARKINGS**

Carrefour de l'Etoile 1
Case postale 1775
1211 Genève 26
+41 22 827 44 90

admin@fondation-parkings.ch
www.geneve-parking.ch